



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.29
22 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 29e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 7 octobre 1992, à 15 heures

Président : Mme ESCALER (Philippines)
(Vice-Présidente)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

- M. Moumin (Comores)
- M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)
- M. Munlo (Malawi)
- M. Musa (Belize)
- M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
- M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, Mme Escaler (Philippines), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. MOUMIN (Comores) : Il m'est particulièrement agréable d'adresser, au nom du peuple et du Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores, nos vives et chaleureuses félicitations à M. Ganev pour sa brillante élection à la quarante-septième session de l'Assemblée générale de notre organisation. Nous avons confiance en ses qualités d'éminent diplomate pour assurer le plein succès de nos travaux.

Je voudrais également saisir cette occasion pour marquer notre entière satisfaction et notre profonde admiration à l'égard de S. E. l'Ambassadeur Samir Shihabi, du Royaume d'Arabie saoudite, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de notre précédente session.

Je voudrais, d'autre part, saisir cette agréable opportunité pour souhaiter à notre Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, la réussite dans la noble et haute mission que nous lui avons confiée.

Permettez-moi de vous assurer, cher frère et ami, du soutien indéfectible que mon pays, la République fédérale islamique des Comores, ne cessera de vous apporter dans vos efforts en vue de faire jouer à l'ONU le rôle qui lui est dévolu.

Votre élection, Monsieur le Secrétaire général, constitue une fierté pour l'Afrique et le monde arabe. Elle reflète également l'image de marque et le rôle dynamique que joue votre grand pays, l'Egypte, sur la scène internationale. Votre détermination de donner un souffle nouveau à notre organisation, de renforcer son rôle et son efficacité, suscite en nous un grand espoir quant à l'avenir de notre institution.

Votre "Agenda pour la paix", document établi à l'issue du sommet du Conseil de sécurité de janvier dernier, contient des propositions concrètes qui requièrent l'attention des Etats Membres.

Dans ce contexte, je voudrais vous exprimer notre entière satisfaction quant aux réflexions pertinentes que vous avez su si bien mener en si peu de temps. Vos propositions méritent, à notre sens, un examen très minutieux de la part de la communauté internationale afin d'en tirer le maximum de profit.

M. Moumin (Comores)

La délégation comorienne se joint aux orateurs qui l'ont précédée pour souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Etats nouvellement admis au sein de notre organisation.

La quarante-septième session de notre organisation se tient à un moment où le monde entame un nouveau chapitre de son histoire. Les transformations profondes et générales que notre planète a connues au cours des quatre dernières années sont encourageantes. L'affrontement idéologique général disparaît rapidement et, en même temps, les gouvernements dictatoriaux et autoritaires tombent les uns après les autres. Nous assistons à un renouveau de la liberté, de l'égalité et du respect de la dignité de l'homme.

La guerre froide étant terminée, le monde pousse un soupir de soulagement, et notre organisation a l'occasion sans précédent de s'acquitter du mandat que lui a confié la Charte.

Malheureusement, au moment où nous nous réjouissons de la fin de la guerre froide, avec sa menace de destruction nucléaire, et alors que l'on était en droit d'espérer un monde plus paisible qui accorderait la priorité à l'éradication de la famine et de la maladie, d'autres fléaux ont surgi, rendant ainsi fragiles les acquis des tendances en oeuvre sur le plan international.

Une multitude de conflits que nul n'avait imaginés auparavant sont apparus. Et chacun de ces conflits a ses caractéristiques propres et doit être réglé d'une façon bien précise.

M. Moumin (Comores)

Dans le domaine politique, les conflits anciens comme celui du Moyen-Orient, de la Palestine et de l'apartheid persistent, et s'y ajoutent de nouvelles crises telles que celles de la Somalie et de la Bosnie-Herzégovine, qui, si elles ne sont pas résolues à temps, pourraient menacer la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne la situation en Bosnie-Herzégovine, mon pays considère qu'il ne s'agit pas là d'une guerre civile, mais plutôt d'un acte d'agression perpétré contre ce jeune Etat par les forces de la Serbie et du Monténégro. C'est pourquoi nous nous joignons à la communauté internationale pour condamner sans réserve cet acte ignoble, qui constitue une violation des droits fondamentaux du peuple bosniaque et des principes qui régissent notre Charte.

A ce titre, nous appuyons toutes les résolutions des Nations Unies et les décisions de la récente Conférence de Londres relatives à cette question. Nous souscrivons également à la décision de l'Assemblée générale de refuser à la République fédérative de Yougoslavie une succession automatique au siège de l'ancienne Yougoslavie, ainsi que l'initiative visant à déclarer l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine "no-fly zone".

Nous espérons que d'autres mesures suivront dans le but de restaurer la paix et la stabilité dans cette région des Balkans. Nous demandons instamment que le Conseil de sécurité, organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, réexamine cette question dans toutes ses dimensions en vue de mettre un terme à cette agression, comme le stipule l'Article 42 de la Charte des Nations Unies.

Toutefois, conscients des hésitations du Conseil de sécurité devant la nécessité d'utiliser les moyens prévus par l'Article 42 de la Charte pour arrêter cette agression, nous l'exhortons à lever l'embargo d'armes imposé à la Bosnie-Herzégovine, afin que son peuple, avec l'aide des pays amis, exerce son droit légitime d'autodéfense, conformément à l'Article 51 de la Charte.

Nous restons également préoccupés par le conflit armé qui oppose différentes factions somaliennes et qui engendre l'exode et la famine. La persistance de ce conflit armé, ajoutée aux calamités naturelles dont le pays est victime, ne font qu'exacerber les souffrances du peuple somalien, avec des conséquences redoutables, notamment la perte de milliers de vies humaines.

La proposition retenue à Jakarta par le Mouvement des pays non alignés en septembre dernier et consistant à convoquer une conférence de réconciliation

M. Moumin (Comores)

nationale et d'unité de la Somalie nous semble être l'unique solution pouvant aboutir à un règlement définitif de ce conflit regrettable. Mon gouvernement lance un appel pressant à toute la communauté internationale pour qu'elle oriente davantage son assistance vers cette population confrontée à d'énormes difficultés.

En Afrique australe, des signes encourageants sont apparus. Ainsi, le Gouvernement comorien se réjouit des élections libres et démocratiques qui viennent d'avoir lieu en Angola. Nous espérons que ce pays connaîtra enfin une paix durable, après tant d'années de guerre civile.

Nous souhaitons, par ailleurs, qu'à l'issue des négociations de paix de Rome et du récent accord conclu au Botswana entre la RENAMO et le gouvernement de Maputo, un terrain d'entente puisse rapidement être trouvé, afin que nos frères et voisins du Mozambique retrouvent la paix et la stabilité.

En Afrique du Sud, les changements intervenus depuis la libération de Nelson Mandela nous avaient laissé croire que ce pays s'était irréversiblement engagé dans une démocratisation de la vie politique et socio-économique. Malheureusement, les événements de Boipatong ainsi que les récents massacres survenus au Ciskei ont ébranlé nos espoirs quant à l'avènement, dans un proche avenir, d'une société sud-africaine réellement unie, démocratique et non raciale.

Parlant de ce même pays, je dois exprimer le grand espoir que nous portons à la récente rencontre Mandela-De Klerk. Notre plus ardent souhait est que les négociations en vue de l'établissement d'un gouvernement représentatif puissent reprendre dans les meilleurs délais et que la démocratie et le droit parviennent à triompher en définitive.

L'évolution que connaît la question du Sahara occidental nous permet de croire qu'une solution à ce problème pourra bientôt être trouvée. Nous nous félicitons du climat qui prévaut et qui traduit la disponibilité des parties au conflit pour contribuer à la recherche d'une solution par la voie pacifique. Nous louons également les efforts du Secrétaire Général de notre organisation sur la question, et nous l'encourageons dans la voie qui conduira à une solution rapide du problème.

Une des plus grandes menaces pour la paix et la sécurité internationales est la crise du Moyen-Orient, avec comme pierre angulaire le problème palestinien. Ce dernier constitue en effet un défi majeur que notre

M. Moumin (Comores)

organisation doit absolument relever pour renforcer sa crédibilité et rehausser son image de marque sur la scène internationale.

Au regard des principes de notre Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est inadmissible que le peuple palestinien, dans sa lutte légitime pour revendiquer son droit inaliénable à une patrie, continue d'être l'objet de brutalités de la part des autorités israéliennes.

Dans la perspective de règlement de cette crise palestinienne, la communauté internationale attend beaucoup de la conférence internationale sur la paix dans cette région. Celle-ci s'impose, en effet, comme étant la seule alternative devant pacifiquement conduire à une solution viable du problème.

C'est dans ce sens que le nouvel esprit qui caractérise les relations internationales ainsi que la disponibilité dont font preuve actuellement les parties concernées nous permettent d'espérer que le processus de paix engagé en octobre dernier à Madrid se poursuivra et débouchera sur un dénouement heureux de cette situation. Le Gouvernement comorien, dont le soutien à la lutte du peuple palestinien n'a jamais fait défaut, continue de croire que la solution du problème palestinien passe nécessairement par la prise en compte de la juste revendication de ce peuple, c'est-à-dire le droit à une patrie.

La région du Golfe ne sera pas en mesure de guérir ses plaies ouvertes par l'agression et l'occupation du Koweït par l'Iraq tant que ce dernier ne cessera pas sa revendication injustifiée et erronée sur l'Etat du Koweït, et tant que les Koweïtiens détenus en Iraq ne seront pas rendus à leur pays dans la sécurité et l'honneur. Pour la République fédérale islamique des Comores, les conditions nécessaires à la restauration de la paix dans cette région incombent entièrement à l'Iraq.

Par ailleurs et sur un autre plan, nous notons avec satisfaction les améliorations de la situation dans la péninsule coréenne, que caractérisent les efforts conjoints du Sud et du Nord de ce pays dans le but de trouver une solution rapide à ce problème. Le peuple coréen ayant longtemps souffert de sa division, il est grand temps que la communauté internationale lui accorde son soutien en vue de sa réunification.

A ce propos, mon gouvernement se félicite de l'entrée en vigueur de "l'Accord pour la réconciliation, la non-agression, les échanges et la coopération" entre les deux parties ainsi que la "Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne".

M. Moumin (Comores)

De même la situation au Cambodge présente aujourd'hui des perspectives prometteuses pour un règlement définitif du problème. L'ONU et toute la communauté internationale, conscientes du fait que le rétablissement de la paix dans ce pays passe nécessairement par une solution politique globale issue de négociations véritables, a toujours mis l'accent sur cette voie. Nous nous félicitons des efforts fournis par notre organisation et la communauté mondiale qui ont abouti aux accords signés entre les parties cambodgiennes concernées. La République fédérale islamique des Comores souhaite enfin qu'à l'issue d'élections libres et démocratiques, le Cambodge retrouve la paix et la stabilité.

Au rythme où disparaissent les régimes autoritaires, il nous est permis d'espérer que dans peu de temps il ne sera plus question de dictature dans le monde; la liberté, le dialogue et le multipartisme auront alors définitivement gagné, là où la force et la violence avaient autrefois triomphé. Ainsi, comment ne pas faire preuve d'espoir que, dans le même sens, les millions de voix qui crient en faveur de la reconnaissance et du respect des droits les plus essentiels reconnus à l'homme seront enfin entendues à l'occasion de la Conférence internationale sur les droits de l'homme prévue pour 1993?

Dans le contexte du développement économique et social, il est regrettable de constater que les changements positifs qui s'opèrent à l'échelle internationale sur le plan politique ne s'accompagnent pas de progrès au niveau économique. C'est ainsi que les problèmes de la dette extérieure, auxquels s'ajoutent la détérioration des termes de l'échange et la baisse de l'assistance au développement, continuent d'accroître le fossé qui existe entre pays développés et pays en développement. Le cas de l'Afrique, qui compte plus d'une vingtaine des pays les moins avancés mérite un examen attentif.

L'adoption du Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique suscite en nous de grands espoirs. C'est pourquoi nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle se conforme aux engagements pris lors de l'adoption de ce programme et apporte son concours aux efforts de développement de l'Afrique. Dans le même souci de l'épanouissement de l'économie de nos pays, les Comores se réjouissent de la décision du Gouvernement japonais de convoquer une conférence internationale sur le développement de l'Afrique en 1993.

M. Moumin (Comores)

D'un autre côté, la tendance actuelle de la politique économique mondiale est davantage orientée vers la création de blocs économiques et commerciaux plus ouverts et plus solides. C'est dans cette perspective que le processus d'intégration régionale est reconnu comme étant un élément indispensable dans la promotion des économies, et celles en particulier des pays en développement.

C'est ainsi que les Comores ont adhéré à la Commission de l'océan Indien et s'engagent à ratifier le Traité portant création de la Communauté économique africaine aussitôt que le pays se sera doté d'une Assemblée nationale.

Dans le cadre du redressement de son économie, et pour amorcer un développement harmonieux, la République fédérale islamique des Comores vient de signer avec les institutions financières internationales de Bretton Woods un programme d'ajustement structurel. Mais, comme vous le savez, l'application de mesures définies dans un tel programme entraîne toujours des conséquences difficilement supportables par les couches sociales les plus démunies.

Que dire à présent du Sommet de Rio? En dépit des tristes réalités sur la destruction de la couche d'ozone et la dégradation continue du milieu écologique, reconnaissons ceci : la rencontre de Rio a eu le mérite de prendre en ligne de compte nos préoccupations et nos projections liées au problème de l'environnement. C'est parce que la relation environnement-développement est chose incontestablement évidente que nous sommes résolus à ne pas dissocier l'un de l'autre. En effet, pour assurer la viabilité des stratégies et programmes adoptés à l'occasion de nos diverses assises en faveur du développement, il est indispensable d'accorder un intérêt particulier à l'environnement. C'est ainsi que le concours des pays du Nord en vue du financement du programme Action 21 est d'une impérieuse nécessité.

La transition démocratique est un phénomène qui varie dans ses aspects, compte tenu des spécificités de chaque pays. Les Comores n'échappent évidemment pas à cette situation, considérée comme un passage obligé pour harmoniser le processus démocratique dans tous ses aspects. Par conséquent, le Gouvernement comorien, en dépit d'une situation économique et financière fort préoccupante qui engendre de vives tensions sociales, adopte, au cours

M. Moumin (Comores)

de cette phase transitoire, une tendance favorable au dialogue, convaincu que la confrontation doit, en toutes circonstances, céder la place à la concertation. Une telle attitude lui a valu une parfaite maîtrise de la situation. Ainsi, la stabilité n'a pu en aucun moment être remise en cause, comme en témoigne le fait que la tentative du coup d'Etat du 26 septembre dernier a pu être déjouée.

Cette tentative a échoué en raison du fait que le peuple comorien, conscient des efforts déployés par son gouvernement en vue de mettre en place les institutions démocratiques nécessaires et de créer des conditions qui faciliteront son développement social, n'a pas répondu à un appel dont le but était de compromettre les chances d'instauration d'un réel Etat de droit. Pour concrétiser ces nobles ambitions, la République fédérale islamique des Comores se tourne encore une fois vers la communauté internationale, vers l'ONU et sa grande famille en particulier, pour leur rappeler qu'elle a plus que jamais besoin de leur indéfectible soutien pour sauver la démocratie naissante et l'asseoir sur des bases solides.

Je ne saurais terminer mon propos sans évoquer devant cette auguste assemblée la question de l'île comorienne de Mayotte, inscrite à l'ordre du jour de chacune des sessions de l'Assemblée depuis notre accession à la souveraineté internationale. Ce problème douloureux dure depuis 17 ans et nous oppose, à notre profond regret, à la France, pays avec lequel nous entretenons des liens très étroits d'amitié et de coopération. Nous ne nous étendrons pas ici sur les faits qui sont à l'origine de ce problème, étant donné que la question fera l'objet d'un débat ces prochains jours. Je voudrais simplement rappeler que la République fédérale islamique des Comores a de tout temps privilégié le dialogue et s'est conformée aux règles du droit dans sa démarche pour une solution pacifique à ce problème.

Toutefois, le Gouvernement comorien constate avec amertume que, du côté français, aucune décision n'a été prise depuis visant à concrétiser la volonté des autorités françaises de trouver une solution à ce problème.

Depuis son accession à la magistrature suprême, S. E. le Président Said Mohamed Djohar, avec le soutien de son gouvernement, a réaffirmé sa volonté et sa détermination de persévérer dans la recherche d'une solution au problème de Mayotte dans le respect du droit.

M. Moumin (Comores)

Convaincus de la justesse de leurs revendications, le peuple et le Gouvernement comoriens continuent de croire que Mayotte est une terre comorienne, et rien ne pourra fléchir leur volonté d'oeuvrer pour sa réintégration au sein de la République fédérale islamique des Comores. C'est ainsi que la République fédérale islamique des Comores espère pouvoir toujours compter sur le précieux soutien de la communauté internationale pour trouver une solution rapide à ce différend.

M. Moumin (Comores)

Ce concours s'avère essentiel pour permettre à la République fédérale islamique des Comores de recouvrer son intégrité territoriale et son unité, lesquelles sont fondées sur des données ethno-géographiques, linguistiques, religieuses, culturelles et économiques en dépit du caractère insulaire du pays.

En plus de la politique de redressement économique et financier mise en oeuvre aux Comores, mon pays s'est résolument engagé dans un processus de démocratisation qui a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution le 7 janvier dernier. Dans un mois, le peuple comorien est appelé à élire ses représentants auprès de l'Assemblée nationale, au niveau des conseils régionaux et des gouverneurs des îles. Est-il besoin de rappeler ici que le double combat que mènent S. E. M. Said Mohamed Djohar et son gouvernement pour, d'une part, assurer l'assainissement économique et financier et, d'autre part, asseoir la démocratie, est une oeuvre de grande envergure qui nécessite que des conditions suffisantes soient réunies pour qu'il connaisse un succès.

C'est pourquoi je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son précieux concours à notre jeune démocratie.

Lors de l'adoption de la Charte de San Francisco, ses principaux initiateurs avaient visé comme but essentiel la recherche des voies et moyens de bâtir, pour toutes les nations, un avenir de paix, de progrès et de justice. Cette vision des pères fondateurs de notre organisation trouve aujourd'hui, avec le nouveau paysage des relations internationales, un cadre idéal pour qu'elle soit traduite en réalité.

Il nous appartient en conséquence d'apporter à l'Organisation des Nations Unies notre soutien et de la doter des moyens adéquats pour lui permettre de s'acquitter convenablement de la mission qui lui est assignée.

Pour conclure, je réaffirme la pleine confiance que nous accordons à notre organisation pour résoudre les problèmes de tous ordres qui assaillent notre monde. Il y va de la volonté des Etats de contribuer à la réalisation de ce noble objectif.

M. MBA EKUA MIKO (Guinée équatoriale) (interprétation de l'espagnol) : Nous sommes très heureux d'adresser nos plus chaleureuses félicitations à M. Stoyan Ganey, pour son élection brillante et méritée à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, et pour la manière

M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)

compétente et dynamique dont il dirige nos travaux. Nous sommes convaincus que résultats et succès seront le dénominateur commun de son mandat.

A son prédécesseur, M. Samir Shihabi, nous disons notre profonde reconnaissance pour la manière exemplaire dont il dirigé les travaux de dernière session.

Au Secrétaire général, nous transmettons le salut fraternel du Gouvernement et du peuple de Guinée équatoriale, ainsi que celui du Président de la République, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, qui le félicite à la fois de son élection au poste de Secrétaire général de notre organisation mondiale et des efforts qu'il fait jour après jour en direction des quatre coins de la planète à seule fin de faire régner la justice dans un monde meilleur. Devant la complexité de cette tâche, nous formons des vœux pour son bien-être personnel et celui de sa famille.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Etats admis au sein de la famille des Nations Unies. Comme dans une famille traditionnelle, la naissance d'un nouveau membre est un symbole de joie et d'espérance : de joie pour la vitalité qu'y gagne notre organisation; d'espérance pour cet apport d'expériences, d'opinions et de perspectives nouvelles qui nous aideront à surmonter les problèmes et les situations auxquels la communauté internationale est confrontée.

Notre gouvernement, convaincu qu'il n'existe de meilleure unité que dans la diversité, a officiellement reconnu tous les Etats qui forment la Communauté d'Etats indépendants et a entrepris d'établir des relations diplomatiques avec chacun d'entre eux. Notre gouvernement espère faire de même avec tous les nouveaux Membres de la famille des Nations Unies.

Sur la scène politique, la quarante-septième session de l'Assemblée générale a lieu à un moment historique caractérisé par de nouvelles crises, de nouveaux obscurantismes, de nouvelles méthodes de pression et d'oppression, qui contrastent assurément avec le sentiment de joie et d'optimisme ressenti par la communauté internationale à l'annonce de la fin de la guerre froide.

La raison en est claire, comme l'explique fort justement le Secrétaire général dans son rapport :

"La guerre froide représentait pour la communauté internationale une menace particulièrement redoutable à la sécurité; maintenant, un ensemble complexe de ressentiments, d'ambitions, de rivalités et de haines,

M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)

contenus pendant des décennies, a commencé à se manifester et menace l'harmonie internationale et la communauté d'intérêts."

(A/47/1, par. 111)

Le graphique 6 relatif aux forces de maintien de la paix et aux missions d'observation, qui figure dans ce même rapport illustre bien cette triste réalité : avant 1988, les Nations Unies avaient détaché 13 missions, alors que de 1988 à nos jours les forces de maintien de la paix et les missions d'observation sont au nombre de 14 en moins de quatre des 47 années d'existence de notre organisation.

Il est vrai que l'on voit se profiler à l'horizon des signes d'optimisme et d'espoir. Mais il n'en demeure pas moins que toutes les générations ont le droit de vivre en paix, dans la justice et la sécurité, et de jouir d'une vie qui garantisse un avenir meilleur aux générations futures.

Nous constatons que les conférences internationales de haut niveau sont à présent le meilleur contexte pour la recherche de solutions aux problèmes qui assaillent les peuples et les nations. New York a servi de cadre au Sommet mondial pour l'enfance, en septembre 1990; Genève a accueilli le Sommet mondial pour la promotion des droits de la femme en zones rurales, cette année; et Rio de Janeiro a organisé le Sommet de la Terre, en juin 1992. Figurent aussi à l'ordre du jour de la communauté internationale la convocation de la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en 1993; celle de la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1994; et celle de la quatrième Conférence mondiale sur la femme et le développement social, en 1995.

La Guinée équatoriale se félicite de ces manifestations et d'autres manifestations analogues, et elle réaffirme que si l'on veut que ces dernières soient réussies et que leurs résultats se concrétisent, le principe de l'autodétermination des peuples et la promotion de relations responsables entre les Etats sont les conditions nécessaires pour que règnent la justice, la paix et la sécurité internationales.

M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)

En Afrique du Sud, l'apartheid et la discrimination raciale continuent de faire des victimes innocentes. En Somalie, des intérêts politiques égoïstes et la soif de pouvoir se sont ajoutés aux catastrophes naturelles pour accélérer la disparition d'une nation tout entière. La guerre civile au Libéria, qui continue de faire des victimes et d'entraîner l'exode continu de ses ressortissants, a débordé le cadre de ses frontières et menace la stabilité des pays de la sous-région, faisant ainsi obstacle à la recherche d'une solution pacifique de ce conflit qui devrait déboucher sur l'organisation d'élections libres dans une atmosphère de paix et de sécurité.

Dans l'ex-Yougoslavie, on recourt à la guerre pour freiner les effets de l'après-guerre froide, ce qui crée un précédent extrêmement dangereux si l'on tient compte du fait que la configuration géopolitique et démographique de l'ex-Yougoslavie n'est pas unique dans la communauté des nations. Notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a souligné cette triste réalité lorsqu'il a écrit à juste titre ceci :

"Le conflit a par conséquent une dimension internationale. Ce ne sont pas seulement la conformation et la sécurité futures d'un ou plusieurs Etats Membres qui sont en jeu - c'est leur existence même."

(A/47/1, par. 141)

Sur la péninsule coréenne, de même qu'à Chypre, l'intervention et l'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats, y compris l'occupation et la domination étrangères, continuent de jouer le même rôle que pendant la période de la guerre froide. Le souhait légitime des peuples de la Corée du Nord et du Sud d'une réunification de leur patrie et l'aspiration légitime des Chypriotes à une identité nationale, à l'abri des rivalités ethniques et de sentiments nationalistes étroits, s'écartent chaque jour un peu plus du processus de solution pacifique et disparaissent dans l'océan des intérêts hégémoniques. Nous croyons que la meilleure contribution que puissent apporter la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et les peuples épris de paix et de justice à la solution pacifique et durable de ces conflits et d'autres est de veiller à ce que le respect de l'autodétermination des peuples éprouvés et le respect par les autres de ce principe l'emportent sur tous les autres intérêts.

M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)

En Guinée équatoriale, nous saluons et applaudissons les efforts tendant au rétablissement de la paix et de la justice dans toutes les zones touchées ainsi qu'à l'acheminement d'une aide humanitaire multiforme par la communauté internationale dans le cadre collectif du système des Nations Unies en général, et en particulier de la Communauté économique européenne, de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés, de la Communauté des Etats de l'Afrique occidentale, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et d'autres Etats et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux bienveillants.

La crise économique et financière de plus en plus aiguë qui frappe tous les pays, les pays en développement en particulier, et surtout les pays les moins avancés, repose toujours sur les fondements bien connus de l'actuel ordre économique international, maintes fois dénoncé dans la quasi-totalité des instances internationales. A mesure que le temps passe, la dette extérieure devient de plus en plus insurmontable, en dépit des efforts et des sacrifices sans cesse consentis par les débiteurs qui s'efforcent d'augmenter la production de matières premières et l'exportation de produits de base tout en respectant la discipline imposée par les programmes d'ajustement structurel. Sur les marchés internationaux, difficilement accessibles en raison des politiques protectionnistes des pays nantis du Nord, les prix des matières premières restent faibles, tandis que les prix des produits manufacturés restent élevés, pour le plus grand désespoir des pays les moins favorisés du Sud.

Nous sommes certains que pour résoudre ces problèmes et d'autres problèmes connexes dans le cadre de la coopération internationale en faveur du développement, tous les éléments sont à notre portée : une réduction des budgets militaires et des progrès en matière de désarmement et de maîtrise des armements, lesquels, alliés à la démocratie, à la liberté des marchés et au respect des libertés fondamentales, nous conduiront rapidement vers l'objectif auquel nous aspirons tous : le bien-être.

Nous saisissons l'occasion que nous fournit cette instance mondiale pour exprimer, dans ce contexte, nos remerciements profonds et sincères à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres organismes financiers internationaux et aux divers pays pour leur contribution constante à la tâche de la

M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)

restructuration et de la reconstruction économique et financière de la République de Guinée équatoriale. De cette tribune nous invitons chacun d'entre eux à poursuivre dans la même voie et à se solidariser avec la Guinée équatoriale à l'occasion de la troisième table ronde qui doit avoir lieu prochainement à Genève, en Suisse.

La Guinée équatoriale ne saurait prétendre échapper aux fléaux, bien souvent hérités du passé, auxquels les sociétés nationales et mondiales sont en proie dans les domaines essentiels que sont la vie sociale et les droits de l'homme.

Les restrictions économiques et financières créées par un ordre économique international en déséquilibre ne permettent pas de construire suffisamment d'écoles ou de centres de formation adéquats, ni d'offrir des services sanitaires pour satisfaire les besoins de tous nos habitants. Toutefois, les efforts déployés par notre gouvernement, dans la limite de ses modestes moyens, auxquels s'ajoute l'aide de pays amis et d'organismes internationaux, se traduisent de plus en plus par une amélioration de ces secteurs.

En Guinée équatoriale, nous croyons que tant qu'un peuple est dépourvu de l'infrastructure de base indispensable pour lui permettre de résoudre les problèmes d'éducation, de soins médicaux et de fourniture de médicaments, d'environnement sain, d'eau potable, de logement, etc., la notion de droits de l'homme doit faire l'objet d'une réflexion sérieuse et approfondie.

Face à tous les facteurs dont l'être humain est tributaire, y compris les défis de ses ennemis naturels, notre gouvernement s'est engagé dans la voie d'une plus grande jouissance des libertés fondamentales et de la garantie du respect des droits de l'homme.

Dans ce contexte, nous exprimons nos remerciements les plus sincères pour leur appui au travail accompli par nos organes constitutionnels nationaux et par des commissions spécialisées telles que la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission nationale d'appui à l'enfant équato-guinéen et la Commission nationale pour la protection de l'environnement, pour ne citer que quelques exemples, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la technique (Unesco), à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation mondiale de la santé

M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)

(OMS), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Programme alimentaire mondial, au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), etc., et à tous ceux qui fournissent directement ou indirectement une aide efficace et désintéressée à notre pays.

Evoquant, quoique brièvement, la question des droits de l'homme, je ne saurais manquer de revenir sur l'image déformée que donnent de notre pays la Commission des droits de l'homme et certains milieux journalistiques. Nous croyons et maintenons que cette commission est un organe au service de l'Organisation et, par conséquent, au service de ses Etats Membres. Ces derniers, y compris les experts et rapporteurs qui y siègent, ne peuvent se comporter en procureurs contre des Etats souverains, Membres des Nations Unies, ni assumer le rôle que le système juridique du pays et le droit international confèrent à l'Etat.

Nous avons noté avec regret que bien que le Gouvernement se soit montré fermement décidé et disposé à promouvoir les droits de l'homme en Guinée équatoriale, en accordant, entre autres, toutes sortes d'aides logistiques - transports locaux, contacts publics et privés, accès aux lieux publics, privés et réservés pour des raisons de sécurité, etc. - le rapport établi par le rapporteur désigné pour la Guinée équatoriale ne fait que dénigrer l'image de notre pays et de son gouvernement, inciter à la violence et saper la paix et l'ordre dans le pays.

M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)

Tout en rejetant catégoriquement le rapport présenté à la Commission des droits de l'homme à sa session de Genève en mars 1992, à cause de son manque de réalisme et d'objectivité, le Gouvernement de Guinée équatoriale s'engage à l'égard de la communauté internationale - et dans la mesure de ses possibilités - à poursuivre l'application de son programme de défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, lancé le 3 août 1979, dans un climat de paix, de justice, d'harmonie et d'entente, et déclare qu'il ne s'en laissera pas détourner par des tentatives d'intimidation pas plus qu'il ne cédera aux provocations.

La Guinée équatoriale souhaite exprimer sa satisfaction quant aux efforts bilatéraux et multilatéraux déployés par la communauté internationale pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armements à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale. A cet égard, nous saluons la décision prise par l'Assemblée générale, à l'initiative de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, d'appuyer l'application de mesures de confiance, de désarmement et de développement, ainsi que la création d'un Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Nous espérons que son programme et son calendrier d'activités élaborés au cours de la réunion d'organisation tenue à Yaoundé en juillet 1992, jouiront de l'appui total de l'Assemblée générale à sa session actuelle.

Nous ne saurions conclure cette intervention sans saisir cette occasion d'informer l'Assemblée de l'état actuel du processus de démocratisation qui se déroule dans notre pays.

A la fin de l'année dernière, nous avons approuvé à une majorité écrasante notre nouvelle Loi fondamentale, loi fondée, entre autres :

"sur les principes de justice sociale, solennellement réaffirmés dans des dispositions sur les droits et libertés de l'homme, tels que définis et consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme."

En même temps, elle reconnaissait le pluralisme politique en Guinée équatoriale. Un ensemble de lois réglementant ces droits et libertés a été promulgué au début de cette année, et un gouvernement de transition a été constitué à seule fin de préparer le peuple et d'adapter les institutions de la République à la nouvelle réalité du moment, caractérisée par la démocratie pluripartite, gouvernement qui a été mis en place pour fonctionner pendant la période de 12 mois qui doit prendre fin en décembre 1992.

M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)

Actuellement, cinq partis politiques, à savoir le Partido Democrático de Guinea Ecuatorial, l'Unión Popular, la Convención Liberal Democrática, le Partido Social Demócrata et l'Unión para la Democracia Social, ont été enregistrés et officialisés en vertu des dispositions figurant dans la loi sur les partis politiques du 6 janvier 1992. Ces partis mènent déjà leurs activités politiques sur tout le territoire national dans une atmosphère de dialogue, d'ordre, de paix et de tranquillité.

Dans ce même esprit, et dans le double objectif de mobiliser les forces du pays pour l'édification d'une nouvelle ère de coexistence démocratique, d'une part, et d'autre part d'alléger la triste et lourde charge que représente pour la communauté internationale le phénomène de l'exil et des personnes déplacées, le Président de la République, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, a approuvé et promulgué pour la deuxième fois depuis 1979 la loi d'amnistie, selon laquelle :

"Sont pardonnés et oubliés tous les actes ou omissions à caractère politique commis par des ressortissants de Guinée équatoriale et classés comme délits ou manquements politiques par le Code pénal commun ou les lois pénales spéciales élaborés avant le 2 décembre 1991."

Par conséquent,

"Tous les citoyens de Guinée équatoriale qui bénéficient de cette amnistie et qui se trouvent hors du pays peuvent regagner librement le territoire national et y résider. Ils jouiront de tous les droits et de toutes les libertés dans les conditions prescrites par la loi fondamentale et toutes autres dispositions légales de la République de Guinée équatoriale."

Nous espérons, dans ce contexte, que pour les mêmes raisons humanitaires qui ont inspiré les gouvernements des pays d'accueil et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, ceux-ci continueront d'accorder toute l'assistance nécessaire pour faciliter le retour volontaire de ces frères, tout comme notre gouvernement a déjà pris et continuera de prendre des dispositions facilitant ce retour et garantissant la réinsertion de ces personnes dans la société de la Guinée équatoriale.

Dans les prochains mois, la Chambre des représentants du peuple - c'est-à-dire le Parlement de la Guinée équatoriale - se prononcera sur le projet de loi électorale qui devra être élaboré avec le concours et la

M. Mba Ekua Miko (Guinée équatoriale)

participation de tous les partis politiques dûment constitués. Ceci mettra fin aux mesures programmées à moyen terme, qui céderont le pas à la dernière phase du processus de démocratisation, devant se traduire par l'organisation et la tenue d'élections municipales, législatives et présidentielles en République de Guinée équatoriale.

Qu'il me soit permis de conclure mon intervention en soulignant la pertinence et l'opportunité du rapport du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, intitulé "Agenda pour la paix". Nous estimons que le contenu de cet important document représente un défi pour notre génération et pour les Nations Unies, étant donné que si par la "diplomatie préventive", au niveau national et international, nous parvenons à atteindre le but :

"D'essayer de déceler aussi tôt que possible les situations porteuses de conflit, et de parer au danger, par la voie diplomatique, avant que la violence ne se déclare," (A/47/277, par. 15)

nous aurons marqué le véritable commencement de l'ère nouvelle, et les générations futures nous en seront reconnaissantes.

M. MUNLO (Malawi) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation du Malawi, je souhaite féliciter M. Ganev de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sous sa conduite, cette session connaîtra le succès. Nous félicitons également son prédécesseur, M. Samir Shihabi, pour son excellent travail. M. Shihabi a présidé la quarante-sixième session de l'Assemblée de manière efficace, et nous lui adressons tous nos vœux pour l'avenir.

Au nom de la délégation du Malawi, je voudrais également profiter de l'occasion pour applaudir à la fermeté avec laquelle notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dirige les travaux de notre organisation, dans sa tâche de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de promotion du développement économique et social dans le monde. M. Boutros Boutros-Ghali exerce ses fonctions depuis moins d'un an. Cependant, nous avons tous été témoins du succès qu'il a remporté afin de faire des Nations Unies l'Organisation qui avait été perçue par ses fondateurs, c'est-à-dire appelée à jouer un rôle dirigeant dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, surtout dans la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix.

M. Munlo (Malawi)

Il convient également de noter les efforts énergiques qui lui ont permis d'attirer l'attention sur la réduction de la pauvreté et le développement économique du tiers monde. Nous lui assurons le soutien total du Malawi et lui adressons nos meilleurs vœux de succès. Nous rendons également hommage à tous ses collaborateurs pour leur dévouement à leur tâche, parfois dans des circonstances de très grave danger personnel.

M. Munlo (Malawi)

C'est avec un vif plaisir que nous nous associons à tous ceux qui ont pris la parole avant nous pour souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à 13 nouveaux Etats Membres. Nos voeux les accompagnent. La quasi-universalité que nous apporte la nouvelle composition de nos Membres contribuera sans aucun doute à renforcer encore l'ONU.

Ma délégation est heureuse de noter dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée que les 12 derniers mois ont été marqués par une paix et une sécurité internationales générales. Certaines zones et régions continuent cependant de connaître les conflits et la dissension, représentant un danger grave pour les efforts déployés par l'ONU en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

A cet égard, ma délégation est tout aussi inquiète de ce qui se passe dans les Balkans, surtout en raison des souffrances et de la mort de civils innocents, particulièrement de jeunes enfants, de femmes et de vieillards. Les combats et les effusions de sang innocent doivent prendre fin. Le Malawi appuie les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté européenne pour apporter un secours humanitaire à Sarajevo et à d'autres parties de la Bosnie-Herzégovine en danger. Nous appuyons aussi les efforts énergiques qui se déroulent actuellement pour établir un cessez-le-feu et pour trouver une solution pacifique aux problèmes que connaissent toutes les parties au conflit. Le dialogue entre les diverses parties constitue la réponse et une condition indispensable à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, le Malawi se félicite des événements marquants concernant les problèmes difficiles et de longue date liés à la question de Palestine. Le Malawi se félicite des initiatives de paix parrainées par les Etats-Unis et la Russie. La délégation du Malawi se joint à tous ceux qui ont parlé avant elle pour souhaiter que le processus de paix soit couronné de succès.

La situation en Somalie est une source de préoccupation pour tous les pays épris de paix. Toutefois, ma délégation est heureuse de constater que, grâce aux efforts énergiques des Nations Unies et notamment du Secrétaire général, le carnage qui se déroule sous nos yeux en Somalie fait enfin l'objet

M. Munlo (Malawi)

de l'attention de la communauté internationale. Le déploiement et l'accroissement du nombre des gardes de sécurité de l'ONU passant de 500 à 3 500 contribueront à endiguer les graves problèmes de sécurité et à rendre possible le pont aérien et la prompte distribution de fournitures humanitaires désespérément nécessaires telles que des vivres, des médicaments et des vêtements. Ma délégation félicite l'Organisation des Nations Unies et ses institutions principales, la communauté des donateurs en général et les organisations non gouvernementales comme le Comité international de la Croix-Rouge, Médecins sans frontières, l'Oxfam et d'autres, pour leur dévouement et leurs réalisations considérables dans des conditions très difficiles.

La Somalie a besoin de paix et de réconciliation. A cet égard, le Malawi applaudit et soutient les efforts conjugués de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation de la Conférence islamique qui font des efforts inlassables pour rendre la paix et la stabilité au pays.

Au nom de la délégation du Malawi, je voudrais saisir cette occasion pour me féliciter de l'Accord de paix qui a été signé le 4 octobre 1992 à Rome par le Président du Mozambique, M. Joachim Chissano, et par M. Afonso Dhlakama, qui est à la tête du RENAMO. Chacun sait que le Malawi s'intéresse de la manière la plus directe à ce que la paix et la stabilité soient instaurées au Mozambique. En effet, au cours des années, le Malawi a été mêlé à la recherche de la paix dans ce pays. La fin d'une guerre civile de 16 ans signifie la fin de souffrances indicibles pour le peuple du Mozambique et une occasion remarquable pour lui de concentrer ses énergies et ses ressources sur la reconstruction et le développement de son beau pays. Pour le Malawi, cela veut dire aussi que les corridors de Nacala et de Beira, nos routes les plus rentables vers la mer, commenceront à fonctionner à plein. Voilà pourquoi nous avons tout lieu de nous féliciter de la tournure des événements.

La communauté internationale sait également que le Malawi a accueilli au cours des ans plus d'un million de réfugiés du Mozambique. Nous espérons de tout coeur que le cessez-le-feu tiendra et que des conditions de paix seront établies qui permettront aux réfugiés de rentrer chez eux dans l'honneur et la dignité. Le Malawi attache la plus grande importance au rôle de la communauté

M. Munlo (Malawi)

internationale des donateurs et des Nations Unies, surtout du Bureau du Haut Commissariat pour les réfugiés, pour faciliter le retour et la réinstallation des réfugiés ainsi que de ceux qui ont été déplacés à l'intérieur du pays. Une assistance massive s'imposera pour que le Mozambique puisse poursuivre son énorme tâche de reconstruction et de développement.

Ma délégation souhaite réitérer que le Gouvernement du Malawi est absolument décidé à aider à la réalisation de ces tâches difficiles dans la mesure de ses moyens et de ses capacités.

La situation en Afrique du Sud continue de préoccuper mon gouvernement. Le Malawi est d'avis que rien n'est préférable au dialogue pour régler les problèmes politiques de ce pays. Voilà pourquoi nous nous sommes félicités des négociations du processus de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), et voilà pourquoi nous avons été déçus par le cycle aveugle de violence qui a entraîné une suspension de la CODESA.

Nous sommes convaincus que la paix doit être rétablie pour que les négociations puissent se dérouler. C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Malawi a accueilli avec faveur la désignation d'un Envoyé spécial des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et appuie pleinement la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité, qui prévoit l'accroissement de 30 à 50 du nombre d'observateurs chargés d'exercer leur surveillance et d'aider à mettre fin à la violence que connaît le pays. Le Malawi a également été satisfait de l'initiative prise par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté européenne et le Commonwealth en vue de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en fournissant des observateurs supplémentaires.

Le Gouvernement du Malawi a trouvé encourageant de noter que le peuple d'Afrique du Sud lui-même continue de croire à l'efficacité des négociations pour rétablir la paix et la sécurité. C'est pourquoi nous saluons l'accord récemment conclu entre le Président de l'African National Congress (ANC), M. Nelson Mandela, et le chef du Gouvernement sud-africain, le Président F. W. De Klerk, en vue de la reprise des négociations constitutionnelles.

En saluant l'accord intervenu entre M. Mandela et le Président De Klerk, le Président de mon pays, Ngwazi M. H. Kamuzu Banda, a exprimé son espoir quant à l'avenir de l'Afrique du Sud dans les termes suivants :

M. Munlo (Malawi)

"J'espère que, ensemble avec le Président De Klerk et d'autres, il [M. Mandela] saura apporter une paix réelle aux townships d'Afrique du Sud et mettre fin aux souffrances humaines que l'on y connaît. Nous attendons avec impatience le moment où une Afrique du Sud démocratique et non raciale viendra prendre sa place parmi les nations de notre région en particulier et du monde en général."

Le Malawi se joint à tous ceux qui ont parlé des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin dernier. De toute évidence, la Conférence a fait date. Le Malawi a pris part à la Conférence et est l'un des nombreux pays à avoir signé la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les changements climatiques. Bien que les deux Conventions n'aient pas répondu à toutes les exigences et à toutes les attentes des pays en développement, le Malawi estime que, dans l'ensemble, elles représentent un cadre de progrès important vers la protection et la conservation de l'environnement.

M. Munlo (Malawi)

Le Malawi, en tant que pays en développement, attend avec espoir la période après-CNUED. La mise en oeuvre des programmes qui constituent l'Action 21 est la clef du succès de la CNUED. Nous nous félicitons donc de la création imminente, au cours de cette session de l'Assemblée générale, de la commission sur le développement durable pour surveiller la mise en application de l'Action 21. Nous espérons que dans le cadre de ce mécanisme institutionnel, appuyé par le système des Nations Unies dans son ensemble, le nouveau partenariat mondial entre le Nord et le Sud permettra le transfert de technologie et, ce qui est encore plus critique, le financement de l'Action 21.

Le Malawi demande aux pays industrialisés développés de respecter leur engagement visant à prélever 0,7 % de leur produit national brut pour l'aide publique au développement et d'honorer leurs promesses d'accroître leur aide afin de permettre la mise en oeuvre complète de l'Action 21. Nous nous félicitons également des efforts déployés par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement pour restructurer le Fonds pour la protection de l'environnement afin de le rendre transparent et souple et de réaliser ainsi un meilleur champ d'application et une meilleure portée de ses opérations, en particulier en ce qui concerne le financement des programmes de l'Action 21.

La délégation du Malawi voudrait ajouter sa voix au débat sur la restructuration et la réforme du système des Nations Unies. Les objectifs de cette réforme incluent l'élimination de la duplication des fonctions ainsi que la rationalisation et la revitalisation des opérations de l'Organisation. Le Malawi appuie les initiatives du Secrétaire général. Le changement est un processus continu et il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure de répondre efficacement aux nouveaux défis et aux nouvelles possibilités qui sont si évidents dans cette période d'après guerre froide.

Cependant, le Malawi estime que ces changements en cours ne devraient pas nous écarter des buts et principes de la Charte.

C'est dans cet esprit que la délégation du Malawi se félicite des mesures prises pour restructurer et revitaliser le Conseil économique et social, ainsi que de la création du Département des affaires humanitaires, qui joue déjà un rôle important pour répondre à la situation d'urgence créée par la sécheresse en Afrique.

M. Munlo (Malawi)

Le Malawi, comme les autres pays d'Afrique australe, est victime de la sécheresse la plus grave qui ait existé de mémoire d'homme. La situation créée par la sécheresse a eu un effet très débilitant sur les efforts de développement du pays. La production alimentaire nationale a été sévèrement affectée. Le pays, qui normalement se suffit à lui-même en matière d'alimentation, connaît actuellement un déficit de la production de maïs, la principale denrée nationale, de l'ordre de plus de 690 000 tonnes. Il y a également des carences de légumineuses, d'oléagineux et de sel. Cette situation grave a été compliquée par les mouvements transfrontaliers de personnes en quête de nourriture, ou cherchant à fuir la guerre civile. Même les cultures de rapport, qui procurent au Malawi de maigres devises étrangères et qui donnent aux Malawiens locaux une source de revenus leur permettant de vivre décemment, ont été également frappées par cette sécheresse. Les maladies et la malnutrition augmentent. Tout cela a une influence négative sévère sur le développement socio-économique de notre pays.

Nous avons été encouragés par les nombreux pays et organisations internationales qui sont venus au secours du Malawi, comme ils l'avaient fait pour les autres pays de notre région. Cependant, malgré cette générosité, la situation du Malawi demeure critique. Des insuffisances majeures dans le secteur alimentaire, celui des médicaments et celui de l'approvisionnement en eau persistent. Par exemple, plus de 50 % de nos besoins en aide alimentaire n'ont pas encore été satisfaits. Nous connaissons de même de graves problèmes pour faire face aux dépenses des transports domestiques, du stockage, de la fumigation, de l'approvisionnement en eau, de la santé et de la nourriture. Par conséquent nous renouvelons notre appel visant à obtenir une aide urgente afin d'éviter que la situation ne s'aggrave davantage.

Ces derniers mois, des questions graves ont été soulevées à propos du bilan du Malawi en matière de droits de l'homme. En conséquence, un certain nombre de nos partenaires dans le développement ont arrêté ou réduit leur aide en faveur des programmes de développement du pays. Dans sa Constitution d'indépendance de 1964, le Malawi reconnaît le caractère sacré des libertés individuelles consacrées dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Le Malawi continue de respecter ces libertés individuelles.

M. Munlo (Malawi)

Le Malawi est même allé plus loin. Il est partie à un certain nombre d'instruments des droits de l'homme, y compris la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes. Le Malawi est devenu partie à ces instruments importants parce qu'il est conscient de ses engagements en tant que membre de la communauté des nations.

Dans une allocution importante adressée à la nation à la veille de la célébration des 28 ans de notre indépendance, le 5 juillet 1992, notre Président à vie, Ngwazi Dr. H. Kamuzu Banda, a rappelé l'accent que la communauté des donateurs a placé sur les droits de l'homme et la bonne gestion de l'aide au développement. Conformément à cet engagement, le Malawi a récemment entrepris un programme dynamique d'action destiné à montrer d'une manière transparente son respect continu des droits de l'hommes et des libertés fondamentales, au niveau politique, et en pratique.

Il n'est pas possible, dans le temps qui m'est imparti, de faire un bilan complet du programme d'action du Gouvernement du Malawi. Je ne peux que donner quelques exemples des événements qui se sont déroulés jusqu'ici.

En ce moment-même, tous les détenus politiques au Malawi ont été remis en liberté sans condition. De plus, le Gouvernement de la République du Malawi a modifié le Preservation of Public Security Act afin de donner à tous les détenus, au titre de cet acte, la possibilité d'avoir recours au processus juridique au moyen d'une cour publique ou d'un tribunal.

Deuxièmement, le Gouvernement du Malawi a invité le Comité international de la Croix-rouge (CICR) à visiter les prisons et les lieux de détention, et à parler avec les détenus de leurs conditions de détention et de leur traitement. Le Gouvernement de la République du Malawi a déclaré qu'il est disposé à travailler avec le CICR pour donner suite à ses recommandations. Dans une activité séparée mais connexe, le Gouvernement du Malawi a réservé des fonds pour améliorer l'état des prisons et pour accélérer le traitement des cas qui ne sont pas encore jugés. Pour améliorer plus encore les conditions des prisons, le Gouvernement est en train de mettre au point un projet. Nous espérons que ce projet recevra l'appui des donateurs.

Le Gouvernement du Malawi a également modifié récemment le Forfeiture Act, qui avait été promulgué pour faire cesser le pillage de l'économie par des hommes d'affaire peu scrupuleux. Cependant, afin que l'application de la

M. Munlo (Malawi)

loi soit conforme à l'esprit dans lequel elle a été promulguée, le Parlement a récemment adopté un amendement qui permet aux gens de présenter leur propre défense devant la Cour suprême avant de faire l'objet de sanctions.

Le Gouvernement de la République du Malawi a également entamé un dialogue avec la presse pour encourager l'exercice de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. Pour améliorer plus encore la situation, la semaine dernière notre président a demandé à tous les Malawiens d'entamer des discussions constructives entre eux sur les questions d'importance nationale.

Ma délégation souhaite réaffirmer l'engagement continu du Malawi à l'égard de la promotion des droits de l'homme et des libertés individuelles, et assurer nos partenaires dans le développement et tous les autres que le Gouvernement du Malawi est toujours prêt à poursuivre un dialogue constructif avec eux sur ces questions.

En terminant, je voudrais remercier le système des Nations Unies et tous les gouvernements amis et les organisations non gouvernementales qui aident le Malawi dans tous les efforts qu'il déploie pour relever le niveau de vie de son peuple.

M. MUSA (Belize) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple du Belize, je voudrais adresser mes félicitations à M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains qu'il guidera l'Assemblée avec sagesse et énergie.

Ma délégation rend également un hommage tout particulier au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il fait pour nous rapprocher de la paix.

Il y a 500 ans, l'entreprise de Colomb a été à l'origine d'une série d'événements qui ont créé le monde tel que nous le connaissons aujourd'hui. Certains jugeront que cet anniversaire est une cause de célébration, mais les peuples des Amériques, d'Afrique et d'Asie déplorent, eux, l'exploitation implacable de la nature et de l'humanité que ces événements ont déclenchée.

Cette entreprise a apporté le christianisme à l'hémisphère occidental. Elle a conduit à la création d'un monde unique. Elle a entraîné l'humanité de manière inexorable sur la voie de la mondialisation et de l'interdépendance économiques dans tous les domaines. Mais elle a également conduit à la création de nombreux mondes doubles : dans notre hémisphère, le monde européen et le monde autochtone, le monde blanc et le monde noir, le monde riche et le monde pauvre, le monde dominateur et le monde dominé. Et sur notre planète, cette dichotomie tragique est reflétée à une plus large échelle par le grand partage entre Nord et Sud.

Le sermon qu'a fait le frère catholique Antonio de Montesinos en 1511 a été et reste un message éloquent au monde. "Dites-moi quel droit avez-vous de faire d'eux des esclaves? De quelle autorité avez-vous usé pour faire la guerre contre ceux qui vivaient en paix sur leur territoire, les tuant cruellement par des méthodes sans précédent? Comment pouvez-vous les opprimer, oublier de les nourrir ou de les guérir, et les faire travailler à mort pour satisfaire votre cupidité?"

Nous sommes ici non pas pour nous lamenter sur les événements tragiques d'un passé lointain, mais pour noter les faits d'une réalité présente inacceptable, car l'ordre mondial dont les fondements ont été jetés alors persiste toujours.

M. Musa (Belize)

Parvenus à ce carrefour historique de l'histoire mondiale, nous sommes tenus de créer un nouvel ordre mondial, un ordre reposant sur la justice et le respect, un ordre pouvant produire la paix. Nous devrions être mieux placés que jamais pour entreprendre une lutte commune afin de réaliser cet objectif. Nous avons vu les conséquences de l'injustice et de l'intolérance, et nous commençons à prendre conscience de ce qui est évident, c'est-à-dire que nous vivons sur une seule planète et que le bien-être d'une personne est inextricablement lié au bien-être de tous.

Il y a quelques jours à peine, le peuple du Belize a célébré le onzième anniversaire de son indépendance. A cette occasion, le Financial Times de Londres a décrit Belize comme une oasis de calme avec un avenir prometteur :

"Ses systèmes judiciaire, politique et éducatif fonctionnent assez bien... Il est possible d'être optimiste quant à l'avenir."

Notre objectif est de devenir plus productifs, plus concurrentiels et mieux adaptés aux changements qui nous attendent à l'aube du siècle nouveau. Mais même en célébrant cet anniversaire, nous gardons à l'esprit la nécessité d'apporter des changements fondamentaux à l'ordre mondial actuel si nous voulons que les gens du monde entier réalisent leurs attentes d'une meilleure qualité de la vie. Nous sommes donc obligés d'ajouter en toute modestie notre voix au reste de l'humanité et de proposer les lignes directrices d'une politique qui donne à tous la possibilité de poursuivre et de maintenir un développement durable et une équité sociale.

Si l'Assemblée le veut bien, je dirai quelques mots au sujet de trois éléments critiques et interdépendants qui, à notre avis, sont indispensables à l'édification d'un nouvel ordre mondial : justice, respect et paix.

La justice pour tous. Il n'est pas juste que 500 ans plus tard, 200 millions de personnes de notre hémisphère vivent dans une pauvreté critique. Cela n'est pas juste parce que, entre autres, notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, est riche. Constituant 8 % de la population mondiale, cette région possède 23 % du potentiel de terres arables du monde, 46 % de la forêt tropicale et 31 % des eaux de surface.

Il ne serait pas juste non plus de dire que nous n'avons pas produit de richesses. Depuis 1982, l'Amérique latine et les Caraïbes ont transféré un montant net allant de 20 à 30 milliards de dollars des Etats-Unis tous les ans vers le monde industriel. Ce sont les pauvres qui subventionnent les riches.

M. Musa (Belize)

La dette extérieure de notre région n'a pas été réduite. Au contraire, elle a connu une escalade inquiétante, passant de 285 milliards de dollars des Etats-Unis en 1981 à 500 milliards aujourd'hui. En même temps, l'application de politiques d'ajustement structurel a considérablement accru la dette sociale dans de nombreux pays de la région du fait que le fardeau des paiements est retombé de manière disproportionnée sur les pauvres, dont le sort a été aggravé par des réductions radicales des programmes sociaux et des services publics.

L'annulation ou la réduction de la dette des pays sous-développés serait un acte de justice. Ce serait un premier pas vers l'édification d'un nouvel ordre mondial qui permette un développement durable sur la base d'une nouvelle stratégie sociale et économique à visage humain.

Nous tenons à souligner que, pour parvenir à un développement durable, nous devons édifier un nouvel ordre international fondé sur des principes différents de ceux qui régissent à présent les relations internationales. Nous devons nous mettre d'accord sur une stratégie commune qui respecte le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et le droit de chaque pays à choisir son propre mode de développement. De nos jours, un Etat donné ne peut prétendre recourir unilatéralement à la force ni revendiquer des droits extraterritoriaux. Le nouvel ordre international doit garantir aux pays du Sud un accès suffisant à des technologies compatibles, le respect du principe de la progressivité d'un commerce libre et équitable, des cours justes et stables pour leurs produits, la sécurité alimentaire, l'abolition des pratiques protectionnistes et des barrières non tarifaires en vigueur dans le Nord, des flux financiers adéquats et la fourniture de fonds d'investissement produisant des résultats mutuellement avantageux.

La communauté internationale reconnaît de plus en plus la valeur universelle de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous nous félicitons de cette tendance croissante à la démocratisation dans notre région et dans le monde. Nous estimons nécessaire de nous faire l'écho du message de Jakarta adopté par le dixième Sommet du Mouvement des pays non alignés : aucun pays ne devrait utiliser sa puissance pour imposer aux autres sa conception de la démocratie et des droits de l'homme ou pour leur imposer des conditions. Les droits de l'homme doivent

M. Musa (Belize)

être pris en considération sur la base de l'universalité, de l'individualité, de l'impartialité et de la non-sélectivité.

Aujourd'hui, la situation en Afrique du Sud, bien qu'elle soit mitigée de lueurs d'espoir, est encore marquée par des atteintes massives et quotidiennes aux droits de l'homme des Noirs. L'apartheid, quel que soit son nom, reste fermement établi. Nous ne pouvons nous contenter de faire un pas en avant et deux pas en arrière comme les politiciens semblent avoir pris l'habitude de le faire dans ce pays affligé. La communauté internationale doit aider le peuple sud-africain à défendre les progrès réalisés à ce jour et à faire avancer rapidement les négociations, de sorte que ce peuple soit bientôt en mesure d'instaurer un Etat véritablement démocratique, exempt des fléaux du racisme, de la répression et de l'exploitation.

Le peuple de Palestine, qu'il s'agisse des Palestiniens dans le territoire ou de ceux qui sont dispersés dans une diaspora cruelle, réclame à grands cris une action immédiate et efficace qui lui permette d'exercer ses droits à son propre territoire, à l'autodétermination et à la paix. Dans les territoires occupés, les Palestiniens continuent d'être privés de leurs droits, en commençant par le droit à la vie, sans oublier les autres catégories de droits.

M. Musa (Belize)

Comment pouvons-nous tolérer un tel abus et un tel refus des droits à l'aube du XXI^e siècle? Ma délégation demande instamment à toutes les parties intéressées de conclure rapidement leurs négociations visant à trouver une juste solution à la question de Palestine, et à cette organisation de faire tout ce qui est possible pour faciliter ce processus, à commencer par l'application efficace de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Dans la région du golfe Arabique, comme dans d'autres régions, nous devons être attentifs à toute atteinte au principe de l'intégrité territoriale. Nous ne pouvons accepter l'acquisition par la force d'une île, si petite soit-elle, ou d'un quelconque territoire.

Dans notre hémisphère, le peuple haïtien continue de subir de graves atteintes à ses droits de l'homme, sous une dictature militaire qui le prive du premier fruit d'une lutte pour la démocratie qui a duré des dizaines d'années. Dans les Caraïbes, nous nous sentons vraiment inquiets pour le peuple haïtien, à l'égard duquel nous sommes conscients d'avoir une dette toute spéciale. Comme notre romancier caraïbe George Lamming l'a déclaré récemment :

"Le premier coup, le plus décisif, à frapper la Plantation, détruisant son hégémonie, a été le triomphe de la guerre haïtienne pour son indépendance."

Mais aujourd'hui le triomphe démocratique du peuple haïtien est en échec et le Président Aristide reste en exil.

En tant que pays des Caraïbes, nous ne pouvons garder le silence face à cette injustice, pas plus que nous pouvons fermer les yeux sur la strangulation systématique d'une nation des Caraïbes en violation de toutes les normes du droit international. La justice doit être universelle. Elle ne peut être dispensée de façon discriminatoire.

La plus grande contribution peut-être à la paix mondiale et au développement apportée par les écologistes modernes a été de nous rappeler ce que nos ancêtres savaient d'instinct : nul ne peut utiliser les ressources de la Terre à son seul profit, et, pour survivre, il faut respecter la Terre dans toute sa diversité.

Depuis le fatal débarquement qui a eu lieu il y a 500 ans, les agressions perpétrées contre la nature de notre hémisphère se sont traduites par une destruction écologique sans précédent dans l'histoire mondiale. Des espèces

M. Musa (Belize)

végétales et animales innombrables ont été perdues à jamais pour l'humanité. La véritable tragédie est cependant qu'en cette ère prétendument éclairée, la destruction continue sur sa lancée.

Nous détruisons la planète par des actes de dévastation délibérés, et la double tragédie du Sud est que même lorsque ces actes sont commis dans les territoires sous notre juridiction, nous en sommes rarement les coupables, pas plus d'ailleurs que les bénéficiaires à court terme. Nous acceptons la responsabilité de la conservation de notre environnement commun, mais nous ne pouvons nous fermer à certains choix de développement pour notre population alors que ses besoins sont si grands. Il nous faut une coopération internationale efficace qui, tenant compte de notre interdépendance, pourrait nous dédommager de nos efforts.

Au Belize, nous prenons cette responsabilité au sérieux. Nous avons réservé plus d'un quart du territoire de notre pays pour la création de zones écologiques protégées; nous avons résisté à la séduction du tourisme de masse et opté pour un écotourisme durable. Nous sommes sur le point d'adopter une loi très complète sur la protection de l'environnement.

Nous luttons également pour faire face aux exigences de la conservation de la biodiversité. Le rapport régional, intitulé "Notre propre agenda", nous rappelle que :

"... la diversité des formes de vie est indispensable pour la survie de la biosphère et de l'espèce humaine. La biodiversité est reconnue aujourd'hui comme une valeur commune, et sa conservation est une priorité extrêmement importante pour tous."

Cependant, nous croyons également que la communauté internationale ne réussira jamais à respecter et à conserver la biodiversité sans en même temps respecter et conserver l'homodiversité. Notre principale incitation à préserver l'environnement est de préserver les espèces humaines et de favoriser leurs perspectives de développement durable. S'il est vrai que nous sommes tous les enfants de la Terre, nous sommes également enrichis par nos différences. Nous sommes un seul peuple, mais doté de nombreuses cultures, de nombreuses langues, de nombreux modes de vie différents, de nombreuses croyances différentes. Nous sommes une tapisserie tissée d'une variété de fils différents. Nous devons respecter ces différences ou il n'y aura jamais de paix.

M. Musa (Belize)

La croissance phénoménale des migrations dans le monde entier devrait convaincre même les plus sceptiques qu'il y va de l'intérêt de tous d'apprendre à respecter la diversité des peuples. Ce phénomène, tout en engendrant des tensions à court terme, permettra à coup sûr d'augmenter la probabilité que nous apprenions tous à vivre avec des gens dont la culture est différente de la nôtre. Dans l'éventualité contraire, nous et nos enfants serons condamnés à des dissensions perpétuelles.

Lorsque nous luttons ensemble pour la justice universelle et que nous apprenons à respecter la nature et l'humanité, nous nous donnons la possibilité de créer un monde de paix. Mais on ne peut parler de la création d'un monde pacifique avant de reconnaître d'abord que le monde n'est pas en paix et d'identifier les principales causes de cette situation.

Nous considérons qu'il est plus important de prévenir les conflits que de séparer les combattants après l'éclatement du conflit. On ne peut parler de maintenir la paix lorsqu'il n'y a pas de paix à maintenir. Nous considérons par conséquent que l'ONU devrait se concentrer davantage sur un nouveau rôle élargi dans le domaine de la consolidation de la paix.

On ne peut cependant unir nos efforts efficacement que si les structures qui nous servent à définir et à mettre en oeuvre notre stratégie commune s'appuient sur les principes mêmes que nous proclamons. Nous ne pouvons embrasser la démocratie dans nos divers pays si notre organisation collective reste non seulement profondément antidémocratique, mais en outre fondée sur une structure de pouvoir au plan mondial qui n'a plus cours.

Il est urgent de réformer le système des Nations Unies. En particulier, le Conseil de sécurité doit être démocratisé. Comme le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali l'a déclaré dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" :

"... l'action régionale, par le biais de la décentralisation, de la délégation et de la coopération aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, pourrait non seulement rendre plus légère la tâche du Conseil, mais contribuer également à la création d'un sentiment plus fort de participation, de consensus et de démocratisation en ce qui concerne les affaires internationales." (A/47/277, par. 64)

M. Musa (Belize)

Dans notre hémisphère, nous appuyons les initiatives visant à renforcer l'Organisation des Etats américains et les institutions qui lui sont apparentées, et nous nous associons aux efforts destinés à en faire des mécanismes plus efficaces pour répondre à nos préoccupations communes.

Plus près de chez nous, nous sommes attachés à l'idée d'un élargissement de la Communauté des Caraïbes, comme le recommande la Commission des Antilles dans son rapport intitulé "Time for Action". La Commission a recommandé que la CARICOM présente des propositions pour la création d'une Association des Etats des Antilles en vue de l'intégration économique et de la coopération fonctionnelle, ouverte à tous les Etats membres de la CARICOM, aux autres Etats insulaires des Caraïbes et aux pays d'Amérique latine sur le littoral des Caraïbes.

Les recommandations de la Commission sont examinées avec soin, mais nous pouvons dire que la notion même d'une Communauté des Caraïbes étendue a toujours été sur l'agenda du Belize, cela surtout parce que nous sommes à la fois un pays de la région des Caraïbes et un pays d'Amérique centrale, et que nous nous sentons donc appelés à fournir l'un des liens vitaux entre ces deux sous-régions. Cette entreprise de rapprochement est facilitée par le fait que le Guatemala a reconnu le Belize comme Etat souverain indépendant, et nous sommes certains qu'avec la bonne volonté des deux parties, il sera possible de régler de façon satisfaisante la revendication territoriale du Guatemala, qui reste en souffrance.

Un autre principe important que notre organisation s'est engagée à respecter est celui de l'universalité. Cette session s'est enrichie de la présence de 20 nouveaux Etats Membres, et nous entendons nous joindre aussi à l'appel pour le retour de la République de Chine au sein de la communauté internationale. Nous ne pouvons continuer d'ignorer la réalité de 20 millions de personnes organisées en Etat, car nous sommes certains qu'elles sont capables de contribuer utilement à nos travaux aux Nations Unies.

M. Musa (Belize)

Nous nous réjouissons tous de la fin de la guerre froide. Nous pouvons tous respirer plus facilement maintenant que la menace d'un holocauste nucléaire s'est éloignée. Même si personne n'est mort du fait de la guerre froide, au cours de toutes ces années, des millions sont morts de pauvreté, et des centaines de millions ont souffert de la faim, de la malnutrition, de la privation de l'accès à l'éducation, de logements inadéquats et de l'humiliation du chômage. Le plus tragique, c'est que ce système continue de faire des victimes.

Maintenant que la guerre froide est terminée, ne serions-nous pas en droit de nous attendre à quelque chose de mieux que des déclarations triomphalistes de ce fait? Il est impardonnable que, alors que des budgets militaires restent largement disproportionnés par rapport à tout besoin de sécurité raisonnable, des enfants meurent de faim ou de maladies évitables. Si, au cours des cinq années à venir, les gouvernements de notre seul hémisphère réduisaient leurs budgets militaires de 20 % par rapport aux chiffres de 1990, 50 milliards de dollars au moins seraient disponibles à la fin de cette période pour combattre la pauvreté.

N'oublions pas que la pauvreté et la misère touchent principalement les femmes et les jeunes; ce sont eux qui souffrent le plus des privations entraînées par les politiques d'ajustement structurel. Nous devons nous engager fermement à adopter une perspective qui fasse une part égale aux femmes et qui prévoie l'intégration et la mobilisation des femmes en tant que participantes à part entière au processus de développement et que bénéficiaires de ce dernier.

En même temps, nous devons prendre des mesures particulières pour assurer aux jeunes l'éducation et l'emploi qui leur permettront de mener une vie saine et productive. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'être angoissés par le nombre effrayant de victimes que la drogue et le trafic de drogues font parmi nos jeunes. Nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre ces fléaux. Des ressources suffisantes doivent être mobilisées au niveau international et rendues disponibles au profit de l'interdiction et de l'élimination des stupéfiants ainsi que du traitement et de la réhabilitation des toxicomanes.

Nous ne nous faisons pas d'illusions quant à l'immensité de notre tâche, pas plus qu'en ce qui concerne nos chances de réussir à créer un monde juste

M. Musa (Belize)

et pacifique, mais, quelles que soient nos chances, nous devons nous engager solennellement à faire de notre mieux. Nous le devons aux millions de personnes qui, avant nous, ont lutté contre l'injustice et la pauvreté. Nous le devons aux peuples souffrants de notre époque. Par-dessus tout, nous le devons aux enfants qui hériteront du monde que nous créerons pour eux. Nous devons tous réaffirmer notre engagement envers l'application pleine et entière de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants. C'est pour les enfants que nous devons construire un système mondial qui garantisse la qualité de vie nécessaire pour assurer leur bien-être.

Le défi est posé. Tout ce que nous pouvons faire est de nous atteler à la tâche, tâche que les enfants devront continuer. Nous devons commencer dès maintenant si nous voulons que nos enfants aient la moindre chance. Il faut le faire de toute urgence. Le temps presse. Le moment est venu d'agir, avec l'aide de Dieu et le soutien des peuples représentés ici à l'Organisation des Nations Unies.

M. YOUNG (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais commencer par adresser à M. Ganev mes sincères félicitations à l'occasion de son élection au poste élevé de Président de l'Assemblée générale. Il assume la présidence à un moment où le monde se tourne vers les Nations Unies avec une confiance accrue. En tant qu'homme politique venant d'une région fière de sa tradition de démocratie représentative, il a joué un rôle admirable à l'avant-garde du processus de démocratisation de son propre pays et de l'Europe orientale. Son élection unanime à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale souligne les efforts constants faits par sa région pour se transformer en sociétés démocratiques à économie de marché, ainsi que les prérogatives globales de l'après-guerre froide. Je suis certain que son expérience, sa formation, et son savoir-faire de diplomate contribueront beaucoup à assurer le succès de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer à son prédécesseur, M. Samir S. Shihabi, de l'Arabie saoudite, nos meilleurs voeux et nos remerciements pour la façon extrêmement compétente dont il a présidé la dernière session de l'Assemblée générale.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Je profite également de l'occasion pour dire à notre estimé Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, combien nous comprenons et apprécions les efforts qu'il a déployés jusqu'ici pour donner plus de souplesse à l'Organisation et accroître sa capacité de faire face aux nouveaux défis posés par l'évolution spectaculaire des relations internationales, tout en s'acquittant de mandats de longue date.

Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je rends hommage à M. Javier Pérez de Cuéllar dont le mandat a expiré à la fin de 1991. Durant les 10 années qu'il a passées à sa tête, l'Organisation des Nations Unies s'est débarrassée de l'image négative d'une tribune de vains discours pour devenir une institution dont la réputation grandissante d'artisan efficace de la paix lui a valu d'être appelée à assumer de nombreuses et nouvelles responsabilités. M. Javier Pérez de Cuéllar a véritablement facilité la transition des Nations Unies à travers un climat changeant pour les placer au centre de la politique du nouvel ordre mondial. Il a ramené l'Organisation, avec ses nouveaux rôles de maintien et de rétablissement de la paix, à sa mission première. Avec la communauté internationale tout entière, nous le saluons pour les services qu'il a rendus aux Nations Unies et à la paix mondiale.

Cette année, l'Assemblée générale a, jusqu'à présent, admis à l'Organisation 13 nouveaux Etats Membres par acclamation. Ma délégation tient à saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, à la Bosnie-Herzégovine, à la Croatie, à la Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, à la République de Moldova, à Saint-Marin, à la Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan et à l'Ouzbékistan. L'admission de ce nombre important de nouveaux Membres à l'Organisation constitue un nouveau pas important vers l'objectif d'universalité.

Ma délégation souhaite exprimer ses profondes condoléances aux Gouvernements et aux peuples des Etats-Unis d'Amérique, des Bahamas, des Philippines, du Nicaragua, de l'Inde et du Pakistan à la suite des pertes tragiques de vies humaines et des importants dégâts matériels causés par la série de catastrophes naturelles qui se sont récemment abattues sur ces pays. Nous prions pour que notre propre région des Caraïbes n'ait pas à endurer de

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

nouvelles destructions pendant cette saison d'ouragans. Nous espérons que le processus de relèvement des communautés affectées se fera rapidement et bénéficiera du soutien généreux de la communauté internationale.

Ces dernières années, nous avons été témoins de changements considérables dans l'arène internationale. La fin de la guerre froide a permis d'espérer un avenir meilleur et plus sûr. Le monde doit aujourd'hui faire face à de nouveaux défis dans sa quête de justice, d'équité et de prospérité. Dans de nombreuses régions du monde, des progrès importants ont été faits sur la voie de la démocratie et de la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le démantèlement complet de l'apartheid contribuerait beaucoup à la réalisation de ces objectifs. Toutefois, bien qu'il y ait eu un mouvement positif vers la création d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique, nous sommes troublés par les divergences graves apparues lors des récentes négociations.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Ma délégation appuie sans réserves l'appel de l'African National Congress demandant qu'une enquête internationale soit menée sur le massacre de Boipatong. Nous invitons tous les intéressés à s'efforcer de maintenir l'élan donné au processus de négociation de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique afin de parachever un accord sur les questions en suspens. A moins que ne soient renversées les tendances négatives en Afrique du Sud, mon gouvernement est prêt à participer à une mobilisation nouvelle de la communauté internationale, par les moyens appropriés, afin de lutter contre l'apartheid. Nous encourageons le Président De Klerk à persévérer dans l'orientation courageuse qu'il a donnée jusqu'à maintenant à son gouvernement et à ne rien faire qui puisse nuire à l'image historique que lui-même et Nelson Mandela ont acquise.

Ma délégation a suivi la situation en Bosnie-Herzégovine qui a bouleversé la conscience de tous les êtres humains, quelles que soient leur origine nationale, leur origine ethnique, leur religion ou leurs convictions politiques. Nous condamnons l'existence de centres de détention, surtout en Bosnie-Herzégovine, où des civils sont détenus arbitrairement et soumis à des mauvais traitements. L'odieuse pratique de l'"épuration ethnique" doit être fermement condamnée et il convient d'indiquer avec force que la communauté internationale ne restera pas un témoin passif de la tentative d'annihilation totale d'un Etat Membre par un voisin puissant.

Ma délégation se félicite de l'adoption des résolutions 770 (1992) et 771 (1992) du Conseil de sécurité destinées à faire parvenir l'assistance humanitaire dans toutes les régions de la Bosnie-Herzégovine et à assurer aux organisations internationales, notamment au Comité international de la Croix-Rouge, le libre accès aux camps de concentration et aux centres de détention.

C'est avec le plus vif intérêt que ma délégation a suivi les négociations sur cette question menées sous les auspices de la Communauté européenne. A notre avis, ce processus doit s'accompagner d'efforts internationaux destinés à mettre immédiatement fin à la violence et une pression accrue devrait être exercée pour inciter toutes les parties intéressées à oeuvrer sans réserve à un règlement politique. L'accord de cessez-le-feu auquel sont parvenus les négociateurs européens et ceux des Nations Unies avec les factions en conflit en Bosnie représente un pas dans la bonne direction.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Nous sommes encouragés par les efforts renouvelés qui sont faits pour aider le peuple martyr de la Somalie, dans la corne de l'Afrique. Nous restons très inquiets de la famine et des conditions de vie en Afrique subsaharienne. Ma délégation implore la communauté internationale pour qu'elle accorde l'attention nécessaire à la situation lamentable de ces peuples. Nous tenons à souligner qu'il est urgent d'entamer une réforme des politiques qui permettrait de réduire la sécheresse par des mesures de reboisement et d'éviter la famine qui résulte des dépenses militaires inutiles.

Ma délégation est heureuse des efforts de paix en cours et espère ardemment qu'une solution juste, globale et durable sera trouvée à la crise du Moyen-Orient, au coeur de laquelle se trouve la question de Palestine. Ma délégation réaffirme l'importance de cette question et demande que l'ONU fasse preuve de la même fermeté qu'elle a manifestée si clairement au moment où nous avons été saisis des résolutions relatives à l'invasion du Koweït. Nous espérons que le processus de paix en cours aboutira à un règlement du conflit sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Mon pays est convaincu que pour être durable la solution de ce conflit historique doit se fonder sur la reconnaissance intégrale du droit des Palestiniens à l'autodétermination et sur celle du droit correspondant de l'Etat d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La définition et le maintien de frontières sûres en ce moment de l'histoire du monde peuvent bénéficier des techniques modernes, comme la guerre du Golfe l'a démontré.

Après une décennie de médiation par l'Organisation des Nations Unies dans la guerre du Cambodge, la signature historique des Accords de paix de Paris par les factions en guerre, le 23 octobre 1991, apporte l'espoir réel de voir s'achever les hostilités dans ce pays déchiré. Nous nous inquiétons cependant des difficultés auxquelles se heurtent l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) dans l'application des Accords. Ma délégation se joint à l'appel adressé à toutes les parties intéressées pour qu'elles permettent le déploiement de tous les éléments de l'APRONUC dans les zones relevant de son autorité afin qu'elle puisse mener à bien ses fonctions et exécuter les dispositions des Accords de Paris.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

La situation en Haïti continue de préoccuper profondément mon pays. Nous avons déjà condamné catégoriquement la tentative illégale de remplacer le Président constitutionnel, l'usage répandu de la violence, la coercition exercée par les militaires et les violations des droits de l'homme dans ce pays. Nous estimons qu'en raison de son rôle critique dans les élections haïtiennes et de son rôle générique de garante des droits de l'homme à l'échelle internationale, l'ONU doit assumer une responsabilité particulière envers le peuple d'Haïti qui n'a jamais eu le bonheur de connaître les droits et libertés de l'homme que la communauté internationale a déclaré fondamentaux pour la dignité de l'homme. La situation actuelle demande une attention soutenue de la part de la communauté mondiale qui doit travailler de concert avec l'Organisation des Etats américains. Les expressions d'inquiétude doivent s'accompagner d'actes concrets. Nous partageons la douleur du Président Jean-Bertrand Aristide, et des forces de la démocratie, et nous nous joignons à l'appel vibrant qu'il a lancé pour une action immédiate.

Quant à la situation politique en Amérique centrale, ma délégation se félicite de l'Accord de paix sur El Salvador signé en janvier de cette année à Chapultepec. Nous tenons à féliciter la Colombie, l'Espagne, le Mexique et le Venezuela pour le rôle très important qu'ils ont joué dans le processus de négociation. Notre profonde reconnaissance s'adresse également à M. Javier Pérez de Cuéllar pour les efforts qu'il a mis au service de la paix en Amérique centrale et qui ont été repris par le nouveau Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali.

Ma délégation est particulièrement heureuse de la nouvelle évolution des relations entre la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et les pays d'Amérique centrale. L'élan donné par la convocation et la conclusion heureuse, en janvier 1992, de la première Conférence ministérielle entre le CARICOM et les pays de l'isthme de l'Amérique centrale à San Pedro Sula, au Honduras, doit être maintenu.

La reconnaissance, par le Guatemala, de l'indépendance du Belize et l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays sont des faits nouveaux positifs et très bien venus qui facilitent l'intensification des rapports entre les Etats membres de la Communauté des Caraïbes et les pays d'Amérique centrale.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

La région des Caraïbes, et plus particulièrement les pays des îles du Vent, dont Saint-Vincent-et-les Grenadines font partie, s'est fermement engagée à procéder à un ajustement structurel et à d'autres réformes économiques destinés à accroître les revenus de leurs exportations et leur compétitivité dans l'économie mondiale. Le libre-échange a été instauré en 1988 au sein de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales. Dans le groupement plus large de la CARICOM, l'Accord de Nassau sur l'ajustement structurel, en 1984, et la Déclaration de Grande Anse, en 1989, expriment le caractère urgent que les dirigeants régionaux attachent au processus de transformation.

En ce moment même où nous saluons les récentes démarches entreprises dans le domaine du commerce et de l'investissement au niveau de l'hémisphère, démarches destinées à accroître la mobilité des biens et des services et à donner de plus grandes possibilités à la population, mon pays, de même que les autres pays du groupe des îles du Vent, est inquiet du fait que les intérêts économiques essentiels de petits Etats comme le nôtre ont un caractère très marginal alors que les pays développés les plus puissants du monde s'efforcent de grouper leurs marchés en vastes blocs commerciaux.

A cet égard, les Gouvernements et les peuples des quatre îles du Vent redoubleront d'efforts afin d'éviter que les forces puissantes qui travaillent dans leur propre intérêt ne viennent pas détruire notre économie en inversant de manière prématurée le régime commercial en vertu duquel nous vendons nos bananes aux pays de la Communauté économique européenne. Nous espérons que la communauté internationale comprendra qu'avec la meilleure volonté et les meilleures intentions du monde, les petites îles pauvres en ressources comme la nôtre constituent un cas spécial dans le développement économique. Ces circonstances n'ont pas changé.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Alors que l'ordre international évolue en direction du libre-échange, ma délégation exprime la ferme conviction qu'une attention spéciale doit être accordée aux arrangements commerciaux traditionnels qui ont étayé la croissance économique et la démocratie dans de nombreuses parties du monde. A cet égard, nous continuerons à oeuvrer en faveur du maintien de nos relations traditionnelles avec la Communauté européenne, même si nous effectuons la transition vers un futur libre-échange.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui a suscité, du 3 au 14 juin à Rio de Janeiro (Brésil), le plus grand rassemblement de dirigeants du monde jamais vu, est entrée dans l'histoire. Nous devons maintenant traduire en action positive ces 12 jours de débats, sinon la postérité ne retiendra de nous que notre gaspillage d'une grande occasion pour établir le programme en vue de la protection de notre environnement. En tant que Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes au cours de juillet 1992, Saint-Vincent-et-les Grenadines a entrepris des démarches au sein du Groupe afin de coordonner les activités des pays membres dans le cadre du suivi effectué au niveau des organisations multilatérales et de la communauté internationale dans son ensemble.

Mon gouvernement considère que l'accord intervenu au Sommet de Rio constitue une importante amorce d'un processus qui pourrait ultérieurement modifier la façon dont le monde envisage le défi consistant à stimuler la croissance économique. Nous nous réjouissons notamment du fait que des questions comme la capacité des îles de faire face à leurs besoins, l'atténuation de la pauvreté, le développement durable de tous les types de forêts et la saine gestion écologique des déchets solides aient été traitées.

Ma délégation demande instamment la ratification rapide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique, qui, estime-t-on, pourraient, si elles sont mises en oeuvre de bonne foi, réduire les risques auxquels font face de petits Etats insulaires comme Saint-Vincent-et-les Grenadines et d'autres Etats côtiers à faible altitude entrant dans la catégorie des pays en développement.

Ma délégation prend note du renouvellement de l'engagement pris par les pays développés en vue d'atteindre l'objectif fixé par l'ONU consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement des

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

pays en développement et, lorsque cet objectif n'a pas encore été atteint, à accroître leurs programmes d'aide afin de parvenir à cet objectif dès que possible ou d'ici à l'an 2000.

Nous espérons que la commission de haut niveau sur le développement durable qui a été recommandée sera créée bientôt afin qu'elle puisse se réunir dès que possible pour veiller à ce que les mesures prises dans le sillage du Sommet de Rio satisfassent nos espoirs et nos aspirations à tous.

Les progrès constants accomplis vers la démocratie dans de nombreuses régions du monde, la caducité des politiques bipolaires de la guerre froide, la réduction globale des dépenses militaires et l'émergence de nouveaux Etats ont suscité une réaction positive de la part de la communauté mondiale. Les rôles d'édification et de maintien de la paix de l'ONU se sont accrus et élargis considérablement au cours de l'après-guerre froide. L'organisation mondiale assume un rôle dirigeant dans ces domaines vitaux et dans d'autres. Malheureusement, les demandes pour que l'Organisation joue un rôle dirigeant analogue dans le domaine du développement social ne se sont pas vu accorder le même degré d'importance politique. Elle doit donc traiter de cette question de manière prioritaire. Il est vrai que d'importants efforts sont déployés au plan national et international afin d'augmenter le niveau de vie des peuples du monde, mais les statistiques montrent que, à l'échelle mondiale, il y a aujourd'hui plus de personnes pauvres, plus de chômeurs et une plus grande insécurité sociale, surtout dans la population des pays en développement.

Les problèmes de développement social sont d'une portée globale et exigent des solutions globales. Dans ce but, mon gouvernement appuie la convocation, au début de 1995, d'un sommet mondial pour le développement social au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU.

Alors que l'inhumanité de l'homme envers l'homme continue de se manifester quotidiennement à travers le monde, mon gouvernement demeure conscient de son engagement à favoriser le respect universel et la mise en oeuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. En vue d'atteindre ces objectifs, mon gouvernement appuiera la mise sur pied d'un système international efficace de protection des libertés et droits fondamentaux

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

de tous les peuples, sans égard à la race, au sexe, à la langue ou à la religion. Nous espérons que ce système prendra forme lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui doit avoir lieu à Vienne en juin 1993.

Ma délégation est profondément préoccupée par le fait que notre région est devenue un point de transbordement de drogues illicites destinées aux marchés nord-américain et européen. Pour nous, le trafic des stupéfiants est un problème international qui affecte les institutions et les populations de différents pays. Ma délégation tient à réaffirmer son désir de voir s'accroître la coopération dans la lutte contre le problème mondial des stupéfiants dans toutes ses dimensions, que ce soit la production, le trafic ou la consommation illicites. Il ne faut pas permettre à cette épidémie de saper nos précieuses ressources humaines. Par conséquent, mon gouvernement signera la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Le monde se trouve au seuil d'une nouvelle expérience audacieuse dans l'histoire humaine. Les possibilités sont extraordinaires, mais les défis, eux, sont énormes. Nous, dans les Antilles anglophones, où la démocratie et l'ordre constitutionnel ont été institutionnalisés depuis longtemps, avons hâte de faire notre part légitime, dans la pleine reconnaissance de notre condition et des nécessités d'une intégration mondiale. Nous avons été des alliés fiables en périodes de lutte et d'agitation. Nous comptons maintenant sur un partage équitable des dividendes d'une paix durable, à laquelle nous avons contribué en raison de notre stabilité et de notre engagement résolu envers la liberté et la démocratie.

M. MOSES (Etats fédérés de Micronésie) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à l'Assemblée au début de sa quarante-septième session et de marquer ainsi la première année complète d'appartenance de mon pays à l'ONU. Pour un peuple qui a été gouverné par d'autres, le privilège de disposer enfin d'une voix égale dans la communauté des nations procure une satisfaction sans pareille. C'est avec cette voix que j'exprime maintenant notre reconnaissance pour la largeur d'esprit et la générosité que nous avons constatées chez les Membres comme au Secrétariat lorsque nous avons inauguré notre participation aux travaux de cette grande organisation.

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

Nous nous associons aux autres membres pour exprimer nos plus sincères félicitations à M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa quarante-septième session. Nous souhaitons aussi remercier son prédécesseur, M. Shihabi, pour son travail véritablement extraordinaire en tant que Président de l'Assemblée générale lors de la quarante-sixième session. Il est vraiment heureux pour nous et pour les générations futures que, en cette période remplie de défis, cet organe puisse compter sur le rôle dirigeant de personnalités dont les compétences, l'énergie, le dévouement et l'intégrité culminent au plus haut niveau.

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

En parlant de dirigeants, je me dois également de mentionner, bien sûr, avec respect et admiration, notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali qui s'est déjà montré plus qu'à la hauteur des tâches immenses associées à ses hautes fonctions. Il peut compter sur nos prières et notre soutien constant.

L'année dernière, au début de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, les Etats fédérés de Micronésie ont eu le privilège de se trouver parmi les sept nations admises à l'Organisation des Nations Unies. Par la suite, dans le courant de la quarante-sixième session, une nouvelle page de l'histoire a été écrite lorsque 13 autres nations ont été admises à l'Organisation, et je suis donc heureux de féliciter chaleureusement, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, Saint-Marin, la Slovénie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains qu'en partageant avec eux ce moment unique de l'histoire, nous établirons un lien particulier qui transcendera les différends géographiques et donnera un sens nouveau à la notion de fraternité des hommes et des nations.

L'ordre du jour vaste et complet que doit examiner cette session de l'Assemblée témoigne de l'interdépendance toujours croissante des nations du monde et de leurs peuples. Lorsque leur peuple n'était pas autonome, les Etats fédérés de Micronésie ont oeuvré longtemps et laborieusement pour parvenir à l'indépendance, pour finalement constater qu'une fois acquise, l'autonomie n'est ni possible ni souhaitable dans le monde d'aujourd'hui.

J'ai eu l'honneur, récemment, d'accompagner le Président de mon pays, S. E. M. Bailey Olter, au Sommet de la Terre à Rio. Cette réunion historique a servi, entre autres choses, à approfondir notre compréhension des possibilités de coopération internationale mondiale sur la base de responsabilités communes mais différentes.

Parmi les nombreuses déclarations faites à Rio par des chefs d'Etat, j'ai été frappé par une phrase de Sir Francis Bacon, très opportunément citée par la Présidente de l'Islande, S. E. Mme Finnbogadottir :

"Nul ne fait plus grande erreur que celui qui décide de ne rien faire parce qu'il ne peut faire que peu."

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

Cette citation ne pouvait venir plus à propos dans le contexte du Sommet de la Terre, mais qu'il ne soit permis de dire qu'elle va également inspirer mon pays dans tous les domaines de la coopération multilatérale.

Nous comprenons à présent que la Charte a pour objet de solliciter chaque Membre, grand ou petit, développé ou en développement, à jouer son rôle dans l'application des décisions collectives. Nous devons nous poser la question "Que pouvons-nous faire?" non pas pour justifier l'inaction mais plutôt pour agir dans les limites de nos moyens, si modestes soient-ils. Ce n'est qu'en assumant notre rôle que nous aurons le droit d'espérer que la communauté mondiale pourra résoudre efficacement des problèmes aussi universels que l'environnement, la pauvreté et la guerre. Ce n'est qu'en jouant notre rôle que nous aurons le droit d'attendre une assistance directe de la communauté mondiale pour traiter des problèmes de développement sociaux et économiques qui nous assiègent mais que nous n'avons pas les moyens de régler.

C'est ainsi que mon gouvernement souhaite remercier une fois de plus tous les membres de cette assemblée et de la communauté des Nations Unies pour leur accueil cordial ici, et renouveler aujourd'hui avec une meilleure compréhension notre attachement à la Charte et aux obligations qui en découlent.

Les Etats fédérés de Micronésie se sont fait très peu entendre au cours de l'année écoulée, sinon, principalement, dans le contexte de l'environnement et, plus particulièrement, dans le cadre du Comité intergouvernemental de négociation pour la Convention-cadre sur les changements climatiques. Etant donné que nous sommes un petit pays, dont le territoire est composé de petites îles de faible altitude, toute notre nation, de même que d'autres pays ayant une situation analogue, se trouvera en première ligne lorsque se feront sentir les conséquences dévastatrices d'un réchauffement planétaire non contrôlé. L'élévation du niveau des mers immergera finalement nos îles, mais bien avant que les récifs coralliens qui nous protègent soient emportés par les tempêtes toujours plus nombreuses, notre agriculture sera ruinée et nos ressources en eau douce deviendront impropres à la consommation. Ce qui nous menace n'est rien d'autre que la disparition de nos civilisations insulaires qui existent depuis des milliers d'années.

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

Nous avons participé activement à toutes les sessions du Comité intergouvernemental de négociation et nous n'avons eu aucune hésitation à signer la Convention-cadre à Rio, car le texte final de cette convention reconnaît explicitement que les Etats insulaires de faible altitude sont particulièrement vulnérables aux conséquences d'un changement climatique d'origine humaine. L'efficacité réelle de la Convention, cependant, se mesurera à l'aune des protocoles - qui restent à négocier - et du fonctionnement de la conférence des parties et des autres mécanismes prévus.

Cette déclaration s'applique tout particulièrement à la Convention-cadre à Rio, car, comme nous l'avons dit au Comité intergouvernemental de négociation, les preuves scientifiques fournies par le Groupe d'experts pour l'étude du changement climatique soulignent la nécessité de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre. Même les réductions modestes que les pays industrialisés ont consenties avec réticence à Rio doivent immédiatement être remplacées par des objectifs plus stricts que dictent les impératifs de la science et non pas de la politique.

Il est paradoxal que les populations des petits pays insulaires qui vivent dans un cadre apparemment idyllique, éloignées des tensions des sociétés industrielles, soient précisément celles qui ressentent le plus la nécessité urgente de trouver les moyens de protéger la planète. Ce sont néanmoins les peuples insulaires qui commencent à subir les effets du réchauffement global. Ce sont les peuples insulaires qui constatent l'altération rapide et désastreuse des anciens schémas météorologiques. Ce sont les peuples insulaires qui seront les premières victimes de l'élévation du niveau des mers.

Mais cette triste réalité ne signifie pas que le reste du monde peut se permettre de rester passif, car lorsque se feront sentir les effets du réchauffement planétaire sur les îles, le reste du monde n'aura plus le temps de prendre les mesures nécessaires pour se préserver.

Nous sommes donc encouragés par l'adoption de la Convention-cadre sur les changements climatiques mais nous attendons impatiemment sa prompte entrée en vigueur en espérant que son application conduira les pays industrialisés à adopter des mesures et des restrictions d'une ampleur suffisante pour

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

atteindre les buts de la Convention. Cet objectif est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à des niveaux qui n'affectent pas négativement le climat.

La stabilisation à ces niveaux ne peut être réalisée sans conviction. Comme l'a écrit récemment le Sénateur américain Gore, dans son livre "La terre dans la balance" :

"Le cours de cette bataille ne s'inversera que lorsque la majorité des gens dans le monde seront suffisamment mobilisés par un sentiment partagé d'urgence pour s'associer à un effort total."

Espérons sincèrement que la signature de la Convention-cadre par 155 pays au Sommet de la Terre est une preuve que ce sentiment est partagé et qu'elle marquera le début d'un effort total.

Le Président des Etats fédérés de Micronésie s'est également joint à la plupart des autres chefs d'Etat à Rio pour signer la Convention sur la diversité biologique. Nous assumons la responsabilité qui nous incombe au niveau de l'Etat dans la conservation de la biodiversité de nos îles et de nos eaux et l'utilisation de ses ressources de manière viable.

Nous sommes heureux que la Convention se réfère au principe de précaution eu égard à l'application de mesures destinées à éviter ou à minimiser les menaces qui pèsent sur la biodiversité. Nous sommes rassurés par le fait que la Convention reconnaisse explicitement que les petits Etats insulaires auront besoin de ressources financières nouvelles et additionnelles et d'un accès suffisant aux techniques appropriées pour s'acquitter de leurs obligations. Nous souhaitons vivement que la conférence des parties se réunisse rapidement.

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

Le programme Action 21, dans sa lettre et son esprit, met enfin l'accent sur les préoccupations des pays développés et en développement au sujet d'un avenir écologiquement viable. Je suis certain que dans un monde qui n'est plus soumis à la crainte d'un conflit entre les superpuissances, Action 21 deviendra l'instrument social le plus important jamais négocié. Bien sûr, sur le plan juridique, il n'a qu'une valeur d'indicateur et, en dépit de sa longueur, il ne constitue encore qu'un cadre. Mais ses conséquences futures sur les politiques nationales et étrangères de chaque pays seront certainement très importantes.

La création de la commission sur un développement durable est une réalisation historique de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et nous pouvons, grâce à elle, espérer avec réalisme qu'Action 21 se traduira en mesures concrètes. Nous souhaitons vivement que cette commission soit installée à New York. Les pays en développement doivent participer sérieusement aux travaux de la Commission et, en ce qui nous concerne, étant un petit gouvernement aux ressources financières limitées, nous sommes mieux à même d'assister aux activités au Siège des Nations Unies que nulle part ailleurs.

En tant que pays insulaire du Pacifique, nous attachons une importance particulière au chapitre 17 du programme Action 21, qui porte sur la protection des océans. C'est une question que bien d'autres auraient négligée, estimant que les océans sont si vastes et la connaissance que nous en avons si limitée, qu'il vaut mieux se concentrer sur le perfectionnement des sciences terrestres. Mais il semble que l'humanité réalise peu à peu que les activités humaines peuvent avoir des conséquences importantes sur nos océans et entraîner des effets désastreux pour nos disponibilités alimentaires et même pour notre climat. Nous soutenons donc fermement l'appel lancé dans le programme Action 21, en vue de l'organisation de conférences pour échanger des données d'expériences relatives à la gestion des zones côtières et sur le développement durable des petits Etats insulaires, et nous espérons qu'elles se tiendront dans les délais prévus.

Le chapitre 17 parle également de manière constructive de la nécessité d'une coopération intergouvernementale pour contrôler les pratiques indiscriminées et néfastes en matière d'exploitation des ressources biologiques

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

des mers. Nous nous félicitons de l'interdiction totale prochaine des filets dérivants, que l'on a appelés à juste titre les "rideaux de la mort", mais beaucoup reste encore à faire en ce qui concerne la haute mer, et les groupes d'espèces de poissons migrateurs et grands et migrateurs, afin d'inverser la tendance déjà sensible vers la disparition d'espèces que l'on croyait autrefois inépuisables. Nous appuyons l'idée de réunir une conférence sur ces questions.

Le chapitre 18 du programme Action 21 reconnaît la nécessité urgente d'améliorer les prévisions climatiques, dans le contexte des ressources en eau douce indispensables à la survie humaine. Les Etats fédérés de Micronésie, de même que de nombreux autres Etats insulaires qui se trouvent au milieu de grands océans, ont subi à maintes reprises au cours des dernières années des sécheresses résultant de mécanismes climatiques mal compris. En outre, des Etats insulaires du Pacifique subissent déjà des dommages très étendus provoqués par des cyclones de plus en plus fréquents, de portée et d'intensité croissantes, que nous sommes peu aptes, voire inaptes à prévoir. Ce fait a été souligné par les pays du Forum du Pacifique Sud à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, qui a réagi en adoptant la résolution 46/234, demandant que soient prises des mesures d'assistance visant notamment à améliorer la capacité de prévision. Nous voudrions réitérer notre profonde reconnaissance aux nombreux auteurs de cette résolution et à l'Assemblée, qui l'a adoptée.

Notre profonde préoccupation à l'égard des océans et de leurs ressources nous a également amenés à nous intéresser de près aux dispositions des chapitres 19 à 22 du programme Action 21, qui concernent la gestion des substances chimiques toxiques, des déchets dangereux, des déchets solides et des eaux usées, ainsi que des déchets radioactifs. Dans son intervention à la Conférence de Rio, le Président Olter des Etats fédérés de Micronésie a exprimé l'espoir que les pays développés corrigeraient leur point de vue selon lequel "la région insulaire du Pacifique est un grand vide non peuplé", offrant des possibilités

"d'éliminer de façon pratique des déchets toxiques, radioactifs ou autrement dangereux, et de se livrer à des activités dangereuses ou néfastes qui ne peuvent, pour des raisons de sécurité publique, être poursuivies sur le territoire d'origine."

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

Nous espérons bien vivement que ce que le Président Olter a appelé "le sentiment naissant d'éthique écologique du monde" l'emportera sur les attitudes du passé.

Il existe déjà des signes positifs, notamment la décision prise par la France de suspendre ses essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Nous applaudissons cette initiative de la France et espérons que l'histoire affreuse des essais nucléaires dans la région du Pacifique a pris fin une fois pour toutes. Mais si l'on veut être réaliste, on ne pourra pas en être sûr tant que les nations continueront de fabriquer, de stocker et de menacer d'utiliser des armes de destruction massive. C'est ainsi que même nos petites îles ont un enjeu sérieux dans la poursuite du désarmement nucléaire, chimique et biologique, et nous nous emploierons à soutenir l'application et la prorogation de traités complets sur ces questions.

Les Etats fédérés de Micronésie se félicitent particulièrement de la conclusion récente des négociations sur une convention sur les armes chimiques et sont heureux d'être l'un des premiers auteurs du projet de résolution endossant cette convention, dont sera saisie la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Mon gouvernement souhaite exprimer sa gratitude et ses félicitations aux nations qui ont réussi à négocier cette convention si longtemps attendue et il demande à l'Assemblée d'adopter ce projet de résolution. Je tiens à reconnaître avec gratitude le rôle actif que l'Australie, pays de notre région, a joué dans les négociations sur la convention sur les armes chimiques et la contribution éminente qu'elle a apportée au mouvement mondial en faveur de la limitation des armements et du désarmement.

Malheureusement, le renoncement aux armes nucléaires, chimiques et biologiques aggrave encore les problèmes déjà sérieux associés au mouvement et à l'élimination des déchets. Des stocks importants d'armes chimiques doivent être éliminés, mais des incertitudes subsistent au sujet des techniques permettant de les éliminer, ce qui entraîne des pressions sur les peuples les moins puissants et les plus éloignés, tels que les pays insulaires du Pacifique, qui courent des risques à cet égard. Des quantités effrayantes de plutonium destiné à l'armement soit devront être stockées de façon sûre, soit seront utilisées dans des entreprises douteuses comportant des transports dangereux et secrets à travers les eaux des nations maritimes.

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

Jusqu'à présent, les efforts déployés par les pays du monde pour affronter ces problèmes ont produit un amalgame de conventions - dont certaines sont appliquées, d'autres pas - et dont la plupart ont une efficacité limitée en raison d'aspects techniques et d'intérêts politiques égoïstes. Des instruments de grande valeur tels que la Convention de Londres sur l'immersion des déchets doivent être renforcés sans perdre de temps. Des accords essentiels tels que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination doivent être appliqués. Le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant les garanties doit être à la hauteur des événements actuels.

Mais même si tout cela est fait, des dangers et des risques subsisteront pour les peuples les plus pauvres, les moins puissants et les plus éloignés du monde, tant que le principe suivant ne sera pas universellement respecté : le pays d'où proviennent les matières doit assumer toute la responsabilité du coût et de la sécurité de leur stockage, de leur acheminement et de leur élimination. Le pays en question doit dûment informer les autres pays qui pourraient être concernés et il ne doit pas utiliser le patrimoine mondial pour engager une action quelconque dans ce domaine contre leur volonté.

Je suis conscient de ce qu'implique ma déclaration, sur le plan politique comme sur celui du droit international, mais tant que l'idée qui la sous-tend ne pénétrera pas dans notre conscience internationale et n'influencera pas le comportement des nations, je crains que la menace en voie de disparition d'un holocauste par suite de guerre ne soit remplacée par un danger encore moins contrôlé et à certains égards tout aussi horrifiant.

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

Le chemin à parcourir pour atteindre les nobles objectifs que s'est fixés l'Assemblée - et ils sont nombreux aussi bien dans les domaines de l'économie, de l'environnement, du développement, des droits de l'homme et de la sécurité internationale - est hanté par le spectre de la pauvreté. La pauvreté contribue à la détérioration de l'environnement. La pauvreté fait que pour de nombreux peuples de la planète les droits de l'homme n'ont aucun sens et en amène d'autres à se laisser tenter par l'exploitation. La pauvreté concourt à la déstabilisation des institutions démocratiques et met le monde en péril.

Quelle que soit la détermination avec laquelle les gouvernements s'efforcent de réaliser un développement et une paix durables et quelles que soient les sommes énormes engagées pour appuyer ces efforts, je crains qu'un seul facteur alimentant le moteur de la pauvreté pourrait rendre vaines toutes les ressources dépensées. Je veux parler de l'explosion démographique. Les Membres connaissent les statistiques, passées et présentes, ainsi que les projections qui en sont tirées. Ces statistiques sont particulièrement inquiétantes car elles montrent que ce sont les couches les plus pauvres de la population qui ont le taux de croissance démographique le plus élevé. Nul doute que c'est l'un des problèmes les plus délicats et les plus difficiles à traiter dans un contexte multilatéral et je respecte la diversité de points de vue sur cette question. C'est la raison pour laquelle j'accepte la façon dont le problème est évoqué dans le programme Action 21, sachant que nombreux sont ceux qui auraient préféré des déclarations plus fermes et plus directes. Néanmoins, nous espérons que les mécanismes du programme Action 21 serviront à encourager les pays développés à accroître le financement d'activités en matière de population. Par ailleurs, nous attendons beaucoup de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit avoir lieu au Caire en 1994.

En ce qui concerne la protection des droits de l'homme, les Etats fédérés de Micronésie sont heureux de s'associer aux efforts exemplaires que font les Etats-Unis d'Amérique et d'autres nations qui sont dans les mêmes dispositions, pour appliquer les normes de protection des droits de l'homme énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce faisant, les Etats fédérés de Micronésie s'associent à la condamnation des violations des droits de l'homme par des membres de la communauté internationale.

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie)

Celles-ci sont un affront à la dignité de l'homme et à l'importance que nous attachons à la vie humaine, valeurs que les gouvernements ont pour rôle de protéger.

Au cours de ce débat, il n'est guère d'orateur qui n'ait appuyé les efforts historiques déployés par l'Organisation des Nations Unies pour se réorganiser et se réorienter de manière à pouvoir faire face aux rôles qui lui sont progressivement confiés en vue de promouvoir la cause de l'humanité. Nous ne ferons pas exception. Nous sommes d'avis que jusqu'ici le Secrétaire général a su nous guider avec sagesse sur cette voie très difficile.

L'un des problèmes actuels les plus délicats consiste à trouver le moyen le plus juste et le plus efficace de couvrir les dépenses inhérentes au rôle plus marqué joué par l'Organisation en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous savons tous fort bien que ces coûts ont monté en flèche ces dernières années, et nous pensons que la question de leur répartition adéquate est bien plus complexe que pourraient le laisser supposer les formules simples qui ont servi par le passé. Il s'agit là, bien sûr, d'une question qui oblige à tenir compte des ressources limitées des petites îles, mais dans notre cas intervient aussi le besoin d'établir des prévisions. Nous sommes bien décidés à nous acquitter des obligations, financières et autres, qui nous incombent aux termes de la Charte, mais la nécessité pour nous de consacrer strictement notre budget aux développements et autres priorités nous laisse bien peu de souplesse pour faire face à des demandes imprévues d'un montant considérable.

Nous envisageons avec intérêt de participer, au cours de la présente session, à l'étude des moyens de concevoir le système le plus juste et le plus efficace pour financer le rôle de l'Organisation dans le nouvel ordre mondial. Nous espérons bien aussi que ce rôle deviendra plus important encore maintenant que s'annonce véritablement une ère de coopération multilatérale et que l'interdépendance de tous les peuples du monde est devenue la réalité incontournable de l'avenir.

La séance est levée à 17 h 55.